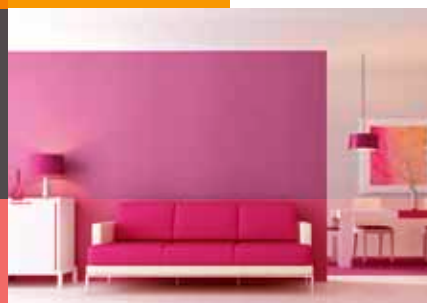
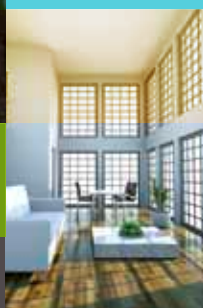


RAPPORT ANNUEL 2011



Sommaire

01

MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	2
----------------------------------	---

02

CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
COMITÉ DE DIRECTION	4
RÉPARTITION DU CAPITAL	5
CHIFFRES CLÉS	6

03

RAPPORT DE GESTION	8
RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES	30
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	32

04

BILAN	34
COMPTE DE RÉSULTAT	36
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	37
RÉSULTATS FINANCIERS	64

Message de la direction générale

Malgré un contexte économique général fortement dégradé en 2011, le marché de l'immobilier est resté une fois encore très dynamique.

Avec plus de 68 milliards d'euros de garanties octroyées en accompagnement des prêts immobiliers consentis par les banques à leur clientèle de particuliers, soit près de 396 000 opérations immobilières, Crédit Logement confirme la place qu'il occupe sur le marché immobilier résidentiel en garantissant plus d'un prêt immobilier sur trois.

Pour l'année 2011, le total du bilan s'élève à 9,88 milliards d'euros et cette évolution est la conséquence, pour l'essentiel, du renforcement des fonds propres de la société et notamment l'augmentation du fonds mutuel de garantie. L'encours hors-bilan enregistre une progression annuelle nette de près de 11 % pour atteindre les 224 milliards d'euros.

Au total, le bénéfice de l'exercice, après impôt, amortissements et provisions, est en augmentation pour s'établir à 88,5 millions d'euros.

Crédit Logement a donc réalisé, une fois de plus en 2011, un excellent exercice qui conforte sa place comme l'un des acteurs majeurs du marché du financement de l'immobilier résidentiel.

Cette réussite est liée à la bonne adéquation de la prestation qu'il propose aux banques partenaires : meilleure couverture des risques de crédit, appui d'experts en crédits immobiliers au service des exploitants qui confortent leur analyse et portent un second regard sur le dossier de prêt, rapidité de décision, absence totale de perte finale et prise en charge complète du recouvrement.

La garantie Crédit Logement répond également parfaitement aux besoins et comportements des emprunteurs : coût compétitif grâce au remboursement in fine d'une partie des frais de garantie, rapidité de mise en place de la garantie et donc du prêt, transfert possible du prêt garanti sur une nouvelle acquisition sans frais. Enfin, grâce à la priorité donnée au dialogue et à la recherche de solutions amiables en cas d'impayés, Crédit Logement joue à plein son rôle d'amortisseur en privilégiant des formules visant à une remise en gestion normale des prêts et en évitant le plus possible les ventes forcées.

Les équipes de Crédit Logement, par leur professionnalisme et leur mobilisation, s'attachent à être réactives, performantes et innovantes au service des partenaires et des clients.

L'innovation passe notamment par l'automatisation toujours plus importante des process et des liaisons avec les partenaires et par l'approfondissement des règles d'analyse du risque.

Elle passe aussi par l'élargissement de l'offre en France, mais également par l'accompagnement des banques partenaires dans les pays limitrophes.



Ces développements contribuent à démontrer l'intérêt et la pertinence de la garantie financière dans une Europe aujourd'hui encore essentiellement hypothécaire.

Dans un environnement caractérisé par les difficultés et incertitudes financières et économiques, le marché du financement de l'immobilier français va se contracter en 2012 et ce mouvement sera amplifié par la refonte de différentes mesures de soutien au logement. La France devrait rester à l'écart d'une crise immobilière car le financement du marché repose sur des fondamentaux sains : des taux bas, des crédits très majoritairement à taux fixe, une durée moyenne contenue, des pratiques qui privilégient la solvabilité des emprunteurs, un marché resté à l'écart des innovations financières et juridiquement très encadré.

Dans un contexte plus difficile, Crédit Logement peut s'appuyer sur le puissant tour de table constitué des grandes banques françaises qui composent son capital et il peut également compter sur la réactivité et le professionnalisme de ses équipes. Ainsi, la robustesse de la société et de son système, unanimement reconnus, permet à Crédit Logement d'aborder l'avenir avec confiance.

Conseil d'Administration

au 31 décembre 2011

Jean BOUYSET,

Président d'honneur.

Yves MARTRENCAR,

Président d'honneur.

Albert BOCLÉ,

Président,
Directeur Commercial et Marketing
de la Banque de Détail en France
de la Société Générale.

BNP PARIBAS,

représentée par Monsieur Philippe STOLTZ,
Responsable des Relations de Place,
Banque de Détail France.

CRÉDIT AGRICOLE SA,

représenté par Monsieur Olivier BELORGEY,
Directeur de la Gestion Financière.

LCL - LE CRÉDIT LYONNAIS,

représenté par Monsieur Olivier NICOLAS,
Directeur Finances et Institutionnels.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,

représentée par Monsieur Alain BRUNET,
Responsable des Relations de Place,
Banque de Détail France.

CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL,

(Groupe Crédit Mutuel - CIC) représentée par
Madame Marie-Christine CAFFET,
Directrice du Développement de la
Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

BPCE,

représenté par Monsieur Fabrice LABARRIÈRE
Directeur du Marché des Particuliers
de la Banque de Détail Caisse d'Épargne.

CRÉDIT FONCIER,

représenté par Monsieur Christophe PINAULT,
Directeur Général Délégué,
en charge du Pôle Développement Commercial.

SF2 - Groupe LA BANQUE POSTALE,

représentée par Monsieur Jean-Marc TASSAIN,
Directeur des Partenariats.

HSBC France,

représenté par Monsieur Pierre ANTRAYGUES,
Directeur Stratégie et Segments Clients PFS.

Monsieur Christian CERRETANI,

Directeur Financier à la Fédération Nationale du
Crédit Agricole, Responsable des Pôles Finances,
Fiscalité, Risque et Juridique

Madame Agnès de CLERMONT-TONNERRE,

Directeur Affaires Générales de
LCL, Le Crédit Lyonnais.

Madame Dominique FIABANE

Responsable de la Banque de Détail en France
Retail, de BNP Paribas.

Commissaires aux Comptes

C.T.F.,

représentée par Monsieur Jean-Marie IDELON-
RITON.

Deloitte & Associés,

représenté par Madame Sylvie BOURGUIGNON.

Comité de Direction

Jean-Marc VILON*

Directeur Général.

Patrick LEPESCHEUX

Directeur Général Délégué
Directeur de la Production.

Éric VEYRENT

Directeur Général Délégué
Directeur Administratif et Financier.

Éric EHLER

Directeur des Ressources Humaines.

Bernard FENDT

Directeur des Risques.

Franck FRADET

Directeur du Recouvrement.

Philippe LAINÉ

Directeur de la Relation Client.

Catherine LANVARIO

Directeur de la Communication.

Michel LAVERNHE

Directeur des Systèmes d'Information.

Didier LIOULT

Directeur des Risques Opérationnels.

Claire de MONTESQUIOU

Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne.

Michel PHILIPPE**

Directeur de l'Organisation.

** remplacé en mars 2012 par Jean-François ROUSSEL

* a succédé à Gabriel BENOIN,
à compter du 2 janvier 2012.

Répartition du capital (au 31 décembre 2011)

BNP Paribas

■ 319 890
■ 13 249 020
Total : 206 925 877,50 €



Crédit Agricole

■ 319 790
■ 13 249 012
Total : 206 924 230,50 €



LCL - Le Crédit Lyonnais

■ 319 790
■ 13 249 020
Total : 206 924 352,50 €



Société Générale/ Crédit du Nord

■ 320 760
■ 13 249 186
Total : 206 941 676,50 €



BPCE

■ 165 118
■ 6 824 726
Total : 106 595 121,00 €



Crédit Foncier

■ 135 466
■ 5 612 781
Total : 87 660 766,75 €



Crédit Mutuel/CIC

■ 184 097
■ 7 628 230
Total : 119 137 986,75 €



SF2 - Groupe La Banque Postale

■ 116 369
■ 4 817 878
Total : 75 247 266,75 €



HSBC France

■ 58 334
■ 2 407 360
Total : 37 601 833,50 €



Autres établissements

■ 500
■ 151
Total : 9 927,75 €



Personnes physiques

■ 249
■ 126
Total : 5 718,75 €



■ Actions A
■ Actions B

Crédit Logement

Société anonyme

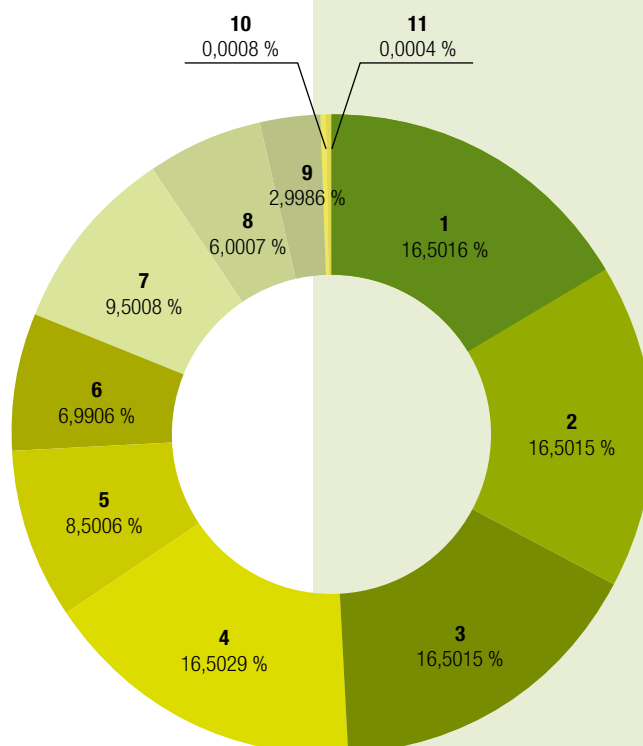
au capital de
1 253 974 758,25 €

Nombre d'actions
82 227 853

Valeur 15,25 €

dont : actions A : 1 940 363
Actions B : 80 287 490

Montant total
1 253 974 758,25 €



Chiffres clés au 31 décembre 2011

PRODUCTION BRUTE

68,61
milliards d'euros

632 740

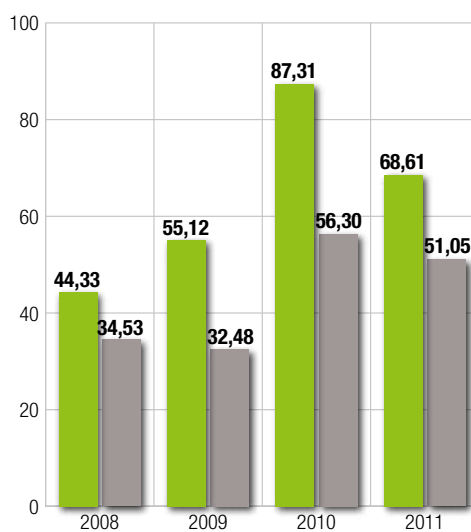
prêts pour 395 931 opérations



FONDS PROPRES PRUDENTIELS

8,25
milliards d'euros

NIVEAU D'ACTIVITÉ en milliards d'euros



 Garanties émises au cours de l'exercice
 Garanties mises en place pendant l'exercice

NOTATION À LONG TERME

STANDARD AND POOR'S :

AA-
perspective négative

MOODY'S :

Aa2
notation sous revue

FONDS MUTUEL DE GARANTIE

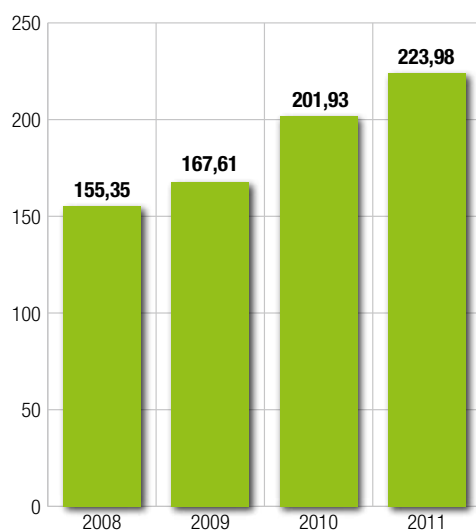
3,52
milliards d'euros

ENCOURS

223,98
milliards d'euros

2 871 518
prêts

ENCOURS
en milliards d'euros



EFFECTIF

254
personnes



Le marché immobilier résidentiel français*



Sur l'ensemble de l'année 2011, la production de crédits à l'habitat, hors rachats de prêts, s'est établie à 161,60 milliards d'euros*, contre 168,80 milliards d'euros en 2010.

Il s'agit donc d'un léger recul de 4,3 % et ceci en raison d'une activité soutenue au premier, comme au dernier trimestre 2011.

Au premier trimestre 2011, la production s'est établie à 42,07 milliards d'euros, contre 33,16 milliards d'euros en 2010 à la même époque. Jamais par le passé, un premier trimestre n'avait connu une telle activité.

Quant au dernier trimestre 2011, il s'est déroulé de manière identique à celui de 2010 où les emprunteurs avaient souhaité bénéficier à plein du dispositif Scellier et les secundo accédants avaient anticipé la fin du crédit d'impôt TEPA.

Avec l'annonce pour 2012 d'une modification du dispositif Scellier et la restriction du PTZ+ aux seuls logements neufs, le quatrième trimestre 2011 a vu le même scénario se répéter et les emprunteurs ont, une nouvelle fois, anticipé la réalisation de leurs projets immobiliers. On estime cette anticipation à 6,5 milliards d'euros de crédits pour une production totale de 36,4 milliards d'euros au quatrième trimestre 2011.

Malgré cela, le marché des crédits immobiliers a continué à reculer au cours du quatrième trimestre avec - 6,7 %. Certes, le mouvement de baisse s'est ralenti puisque le recul avait été plus marqué au cours du troisième trimestre avec - 9,1 %.

Le mouvement de fond est bien celui d'un repli général du marché des crédits immobiliers et ceci en raison de l'environnement économique général : dégradation du marché du travail, risques sur le pouvoir d'achat, offre de crédits ébranlée par la crise de la dette souveraine et déstabilisée par la mise en œuvre des réformes réglementaires des projets Bâle III et CRD4.

* source Observatoire de la Production de Crédits Immobiliers (OPCI)*. Les analyses de l'OPCI sont nettes des rachats de crédit qui sont par ailleurs évalués à un peu moins de 10 % du montant total sur 2011.

Les crédits versés sont quant à eux estimés à plus de 146 milliards d'euros contre 138 milliards d'euros en 2010.

Si l'on examine la structure de la production immobilière, le marché du neuf semble avoir fait preuve d'une vitalité moindre que celle des autres marchés. Avec une production qui s'établit à 35,39 milliards d'euros contre 38,08 milliards d'euros en 2010, la part du neuf a reculé et s'établit à 21,9 %, contre 22,6 % il y a un an.

Le marché de l'ancien enregistre aussi un recul de sa production sur l'ensemble de l'année. Sa part dans l'ensemble diminue légèrement à 65,9 % contre 66,1 % en 2010, pour une production de 106,47 milliards d'euros en 2011 contre 111,50 milliards d'euros en 2010.

Le marché de l'ancien, tout comme celui du neuf, mais de façon plus nette, s'est transformé avec une progression rapide des apports personnels et un recours moins intense aux crédits.

Le marché des travaux progresse toujours. Avec une production de 19,74 milliards d'euros contre 19,22 milliards d'euros il y a un an, il accroît sa part dans l'ensemble avec 12,2 % contre 11,4 % en 2010.

Les prêts du secteur concurrentiel qui avaient jusqu'alors tiré l'ensemble du marché connaissent une baisse sensible de leur production avec - 4,7 % en 2011, contre + 45,4 % en 2010. Aussi leur part dans l'ensemble du marché s'établit à 89,0 %, contre 89,4 % il y a un an.

La production de prêts à taux zéro continue à progresser avec + 8,1 % contre + 43,5 % en 2010.

Quant aux prêts d'épargne-logement, leur production est toujours en recul avec - 14,5 % en 2011, après - 46,4 % en 2010. Leur part dans l'ensemble de la production n'est plus que de 0,9 %, au plus bas depuis 1998.

Sur l'année 2011, le taux moyen des prêts du secteur concurrentiel s'est établi à 3,81 % contre 3,41 % en 2010.

La part de la production à taux variable* est stable à 6,9 % de l'ensemble contre 6,1 % en 2010.

La durée moyenne des prêts s'établit à 17 ans et 9 mois contre 16 ans et 8 mois en 2010 et le montant moyen emprunté est de 152 000 euros contre 161 997 euros un an plus tôt.

En 2011, les crédits versés sont estimés à plus de 146 milliards d'euros.

* taux variable plafonné, donc hors formules à mensualité fixe, mais avec allongement de durée possible et hors formule avec variabilité totale du taux et de la durée.

Crédit Logement



L'encours
hors-bilan a atteint
223,98 milliards
d'euros.

Dans cet environnement, Crédit Logement, qui avait anticipé une baisse de l'activité du marché immobilier résidentiel en 2011, a réalisé un exercice conforme à ses prévisions.

Avec 68,61 milliards d'euros de production garantie pour plus de 395 000 opérations immobilières financées, Crédit Logement enregistre un recul de sa production de 21,4 % par rapport à l'exercice précédent (87,31 milliards d'euros en 2010), sachant que la part des rachats a été divisée par deux en 2011, ce qui explique une grande partie du recul constaté.

La production nette, correspondant aux garanties mises en place au cours du même exercice, s'établit à 51,05 milliards d'euros, en baisse de 9,3 % par rapport à 2010 (56,30 milliards d'euros en 2010).

Crédit Logement maintient ainsi sa position sur le marché des crédits immobiliers aux particuliers en garantissant près de 30 % de l'ensemble des prêts à l'habitat, hors flux de renégociation.

L'encours hors-bilan de Crédit Logement, représentatif des capitaux restant dus des garanties en cours, a atteint 223,98 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 201,93 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Une part de marché de la garantie financière toujours élevée

La dernière étude disponible relative à la répartition du marché des garanties en France pour 2010 (source OFL/CSA et modèle Despina), exprimée en montant des crédits versés, donne une part de marché de 51,8 % pour les garanties financières (caution bancaire et caution de compagnies d'assurances) contre 42,5 % pour les sûretés réelles.

Il est à noter que le recours à la garantie financière est désormais largement répandu parmi les emprunteurs. La caution constitue la forme de garantie la plus diffusée tant chez les emprunteurs à revenus moyens que chez les emprunteurs aisés. Comme en 2004, la garantie est même plus répandue que l'hypothèque chez les emprunteurs à revenus modestes.

Ainsi en 2010, 44,2 % des emprunteurs modestes avaient recours à la caution contre 38,7 % à l'hypothèque. Alors que 61,7 % des emprunteurs aisés faisaient appel à la caution contre 33,8 % à l'hypothèque.

Pour l'exercice 2011, ce même observatoire estime une stabilisation des parts de marché pour les deux formes de garantie en présence. L'usage de la garantie financière concernerait 51,3 % du total des crédits immobiliers aux particuliers, alors que le recours à l'hypothèque s'établirait à 43 %.

Les engagements de l'année

Plus de 860 000 prêts présentés à la garantie de Crédit Logement ont été analysés en 2011. Ils ont donné lieu à 632 740 accords de garantie, représentant 395 931 opérations pour un montant brut d'engagement de 68,61 milliards d'euros.

Ce résultat traduit le taux élevé de recours à la garantie Crédit Logement par ses partenaires bancaires, mais aussi la parfaite adaptation de la garantie Crédit Logement aux attentes et aux comportements actuels des emprunteurs.

3 opérations sur 4 ont bénéficié d'un accord de garantie le jour même de leur réception et la quasi totalité des dossiers de prêts a été analysée au plus tard le lendemain de la réception de la demande.

Cette performance est pour une large part le résultat de l'implication des collaborateurs de la Direction de la Production dans la qualité du service rendu à la clientèle, mais aussi le fruit de la mise en place de liaisons informatiques performantes et d'un dispositif informatisé d'analyse des garanties.

Le montant moyen des opérations garanties (prêts affectés au plan de financement d'un même projet) s'établit à 173 000 euros contre 153 505 euros en 2010, soit une augmentation de 6,8 % sur un an.

66 % des montants des opérations garanties concernent des projets immobiliers réalisés sur le marché de l'ancien.

Le neuf représente 21 % des montants garantis, soit respectivement 14 % pour l'acquisition et 7 % pour la construction.

Grâce au dispositif Scellier, l'investissement locatif a conservé une part significative avec 22 % du montant total garanti, quasiment identique à l'an dernier.

17 % des opérations garanties en 2011 ont bénéficié d'un prêt à taux zéro + ou d'un Éco PTZ, soit + 8 % par rapport à 2010.

Les prêts du secteur concurrentiel représentent 87 % des montants garantis et la part des prêts relais dans cet ensemble a augmenté pour s'établir à 7 %, contre 4 % en 2010.

Les rachats de prêts ne représentent plus que 9 % des montants garantis contre 18 % en 2010 et 11 % du nombre des opérations contre 20 % en 2010.

Les prêts d'une durée supérieure à 15 ans concernent 56 % des montants garantis sur l'exercice et seuls 2 % de ces montants ont une durée à l'origine supérieure à 25 ans.

Les emprunteurs âgés de 35 ans et moins constituent 40 % des bénéficiaires de la garantie de Crédit Logement, donnée quasi identique à celle constatée au cours de l'exercice 2010. La part des salariés non cadres est stable à 43 % de l'ensemble.

Les accédants à la propriété, présentant un revenu inférieur ou égal à trois Smic, représentent toujours 30 % du nombre total des opérations garanties.

3 opérations sur 4 ont bénéficié d'un accord de garantie le jour même de leur réception.

Le recouvrement des risques avérés



65,5 % des sorties du recouvrement de l'année concernent des prêts qui ont trouvé une solution de reprise du paiement des échéances.

Garantie destinée à couvrir le risque de perte finale, la prestation proposée par Crédit Logement inclut également la gestion du recouvrement des créances.

L'année 2011 a été une année de transitions. Transition économique par l'impact grandissant sur le recouvrement de la crise économique et du ralentissement du marché immobilier dans certaines régions et transition technologique par la mise en place d'une application de gestion du recouvrement de dernière génération.

Le recouvrement des créances garanties

Au 31 décembre 2011, le nombre de prêts gérés s'établit à 10 699 pour un encours douteux de 1,14 milliard d'euros.

7 578 prêts sont entrés en recouvrement et 5 320 en sont sortis. 65,5 % des sorties de l'année concernent des créances pour lesquelles les collaborateurs de la Direction du Recouvrement ont trouvé, en concertation avec les emprunteurs et la banque, une solution de reprise du paiement des échéances, permettant ainsi au prêt de retrouver un cycle de gestion normal.

Dans un contexte difficile, ce chiffre est le reflet de la démarche de Crédit Logement qui favorise en priorité la recherche de solutions amiables.

Le recouvrement total progresse de 8 % par rapport à l'année dernière pour atteindre 99,8 millions d'euros dont plus de 90 % au titre du recrédit du fonds mutuel de garantie.

Par ailleurs, les prises en charge financières auprès des banques partenaires ont été de 197,3 millions d'euros.

Le recouvrement pour compte de tiers

Fort de son expérience en matière de recouvrement des prêts immobiliers, Crédit Logement a développé depuis plus de dix ans une prestation de recouvrement de créances immobilières non garanties par lui-même.

Au cours de l'exercice 2011, 2 179 créances nouvelles ont été confiées à Crédit Logement et au cours de la même période 1 530 prêts sont sortis démontrant la capacité des équipes de recouvrement à gérer avec efficacité les créances confiées (+ 45 % par rapport à 2010).

Au 31 décembre 2011, le montant de l'encours géré s'établit à 278,6 millions d'euros pour 6 280 créances.

Le recouvrement progresse de 18 % pour atteindre 51,58 millions d'euros.

La relation client

Le marché immobilier résidentiel est resté dynamique en 2011. Au cours du premier semestre, l'activité a été fortement soutenue par une vague de rachats de créances, puis à la fin de l'exercice par les modifications apportées pour 2012 au dispositif Scellier, au PTZ +, ainsi qu'aux modifications de l'imposition sur les plus values immobilières.

Dans ce contexte favorable, Crédit Logement a maintenu ses parts de marché par rapport à 2010.

La remontée des risques revalorise l'offre de garantie Crédit Logement. Les prêteurs recherchent une meilleure couverture de leurs risques, un processus d'instruction automatisé, l'appui d'experts au service de leurs exploitants, ainsi qu'une prestation contentieuse intégrée.

Crédit Logement a maintenu de bons délais de traitement tout au long de l'exercice, y compris lors des pics d'activité. La rapidité et la clarté de la décision sont des éléments clés de la prestation de service.

Les collaborateurs de la Direction de la Relation Client ont assuré une présence soutenue auprès des réseaux partenaires.

Le cocktail organisé à Nantes au profit des partenaires de la société a connu un grand succès. Cette manifestation a été l'occasion pour Crédit Logement de poursuivre ses échanges avec les 300 participants présents.

Pour la cinquième année consécutive, Crédit Logement a animé un stand au salon de l'immobilier de Paris. Situé dans le « carré des banques » les équipes de Crédit Logement ont ainsi pu dialoguer avec un grand nombre d'emprunteurs adressés par les banques présentes ou qui recherchaient des informations avant d'envisager un achat. La richesse des

informations recueillies permet à Crédit Logement de mieux appréhender les attentes des emprunteurs. Ce fut également un moment privilégié pour dialoguer avec l'ensemble des acteurs et professionnels de l'immobilier présents : banquiers, promoteurs, constructeurs et négociateurs.

Les canaux d'acquisition de demande de garantie

De nouvelles liaisons d'échanges de données informatisées (EDI) ont été déployées au cours de l'année 2011. Ainsi, plus de 78 % des opérations présentées à la garantie Crédit Logement transitent par ce canal. De nouvelles connexions sont d'ores et déjà programmées pour 2012.

Crelog.com, l'extranet de production, est utilisé comme un canal principal d'acquisition des données ou en complément de l'EDI pour des opérations spécifiques. Il est utilisé par 90 partenaires et a permis la transmission de plus de 100 000 demandes de garantie, soit 20 % de l'ensemble des demandes de garanties transmises à Crédit Logement. 15 partenaires supplémentaires ont utilisé les services de ce canal en 2011.

Les canaux de relation Client

Le Service Client a pris en charge en fluidité plus de 250 000 appels et 50 000 mails. Les équipes ont été en mesure de maintenir une bonne disponibilité (92 % d'appels décrochés) tout au long de l'exercice, y compris lors de la période d'intense activité de début et de fin d'exercice.

Plus de 78 %
des opérations
présentées à la garantie
Crédit Logement
transitent par le
canal EDI.



À l'heure du développement durable, l'accès en téléchargement des courriels et lettres d'accord de garantie a été généralisé sur Crelog.com.

Crelog.com a été un soutien performant de la relation client. Plus de 440 000 connexions ont été enregistrés et 660 000 pages vues. À l'heure du développement durable, l'accès en téléchargement a été généralisé à l'ensemble des courriers ainsi qu'aux lettres d'accord de garantie.

Crelog.com a été modernisé fin 2011 en proposant aux utilisateurs une nouvelle configuration technique et graphique avec une meilleure ergonomie. La nouvelle version a reçu un très bon accueil.

La tarification de la garantie financière

Une nouvelle grille tarifaire est applicable depuis le 1er décembre 2011. Elle consiste en une légère augmentation de la participation au fonds mutuel de garantie, en partie remboursable à l'emprunteur en fin de prêt. L'objectif de cet ajustement est de renforcer la couverture du risque de Crédit Logement tout en préservant la compétitivité tarifaire de l'offre. Rappelons que la partie notariale du coût des sûretés réelles a également fait l'objet d'une revalorisation début 2011.

Bien anticipée et organisée, la transition s'est parfaitement déroulée sur le plan opérationnel.

Une offre de prestation en recouvrement : Crelog Recouvrement

Dans un contexte de remontée de la sinistralité, Crédit Logement a poursuivi en 2011 la promotion de son offre de recouvrement pour compte de tiers.

L'offre Crelog Recouvrement est déclinée en deux prestations :

- CLR Immo : recouvrement des créances immobilières non garanties par Crédit Logement ;
- CLR Enchères : soutien d'enchères avec re-commercialisation éventuelle du bien immobilier.

Crédit Logement a acquis une solide expérience en matière de recouvrement. Crelog Recouvrement offre la possibilité à un établissement prêteur d'externaliser partiellement ou totalement la gestion de son contentieux, de compléter et de renforcer l'efficacité de son dispositif de recouvrement à coût compétitif.

En 2011, deux nouvelles conventions de partenariat CLR Enchères ont été signées.

Crédit Logement est toujours en contact avec plusieurs banques partenaires qui étudient l'opportunité de faire appel aux services de Crelog Recouvrement.

L'ouverture à l'international

L'offre conçue en 2009, spécifiquement pour le territoire suisse, a poursuivi son développement. Des contacts sont toujours en cours avec une autre banque suisse sur l'opportunité d'une collaboration.

Depuis fin 2010, une nouvelle offre transfrontalière a été initiée au bénéfice de la clientèle belge investissant en France et une étude d'opportunité sur la conception d'une offre de garantie spécifique au territoire belge est en cours.

Les négociations avec une filiale luxembourgeoise d'un partenaire français, afin de définir une nouvelle offre transfrontalière au bénéfice de la clientèle luxembourgeoise, est toujours à l'étude.

Ces projets présentent l'intérêt d'accompagner les partenaires de la société dans leurs développements en Europe tout en adaptant l'offre de garantie Crédit Logement dans des environnements réglementaires différents.

L'informatique et l'organisation

Pour la Direction des Systèmes d'Information, le projet stratégique d'intégration de la gestion du recouvrement des créances cautionnées, au sein du même progiciel utilisé pour la gestion du recouvrement des créances pour compte de tiers, a fait l'objet d'un important déploiement auprès de tous les collaborateurs de la Direction du Recouvrement.

Les deux gestions électroniques de documents associées à ces activités de recouvrement ont également été fusionnées en une seule.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration constante des processus métier, les projets réalisés en 2011 sur le système d'information, ont porté principalement sur le déploiement :

- de nouvelles liaisons d'échanges de données informatisées avec les partenaires (EDI, Web Services);
- d'une ergonomie modernisée pour l'extranet Crelog.com, intégrant la nouvelle tarification et la dématérialisation de nouveaux courriers;
- d'un nouveau dispositif de maintien d'accord pour optimiser le traitement des modifications sur les dossiers déjà accordés;
- des évolutions et optimisations du dispositif informatisé d'analyse des garanties;
- de nouvelles fonctionnalités nécessaires au système d'information suisse;
- de nouveaux tableaux de bord de suivi d'activité issus du système décisionnel.

Les premiers travaux concernant l'application de la réforme SEPA ont nécessité la migration de tous les protocoles d'échanges des flux bancaires avec l'ensemble des partenaires.

Les projets techniques mis en œuvre au titre de la rationalisation par la virtualisation des infrastructures, de la supervision des applications critiques, de la généralisation

de nouvelles architectures techniques pour les sites de secours, ont permis à la fois de renforcer la sécurisation du système d'information, d'accroître la qualité et la disponibilité du service, tout en garantissant une meilleure maîtrise des coûts.

Afin de prendre en compte les projets destinés à couvrir les besoins et les objectifs visés en termes de productivité, de pérennité, de sécurité/conformité, Crédit Logement a actualisé sa trajectoire des évolutions à mener sur le Système d'Information pour les 3 prochaines années.

Enfin, il convient de souligner que la Direction des Systèmes d'Information apporte sa contribution pour une démarche environnementale en déployant des solutions permettant de réduire de manière significative :

- la consommation énergétique (diminution du nombre de serveurs, postes de travail légers, arrêt automatique en cas de non utilisation...);
- l'utilisation de papier et consommables (dématérialisation et gestion électronique de documents, impressions recto-verso...).

Crédit Logement a renforcé la Direction de l'Organisation qui a piloté et contribué au projet d'optimisation de l'organisation de l'entreprise et poursuivi les travaux de mise à jour du référentiel des procédures.

Outre le pilotage des projets, la Direction de l'Organisation a porté un effort tout particulier au renforcement des relations avec les maîtrises d'ouvrage des partenaires.

Dans une démarche permanente d'amélioration des EDI et de l'extranet Crelog.com, les travaux menés ont permis d'optimiser le traitement des demandes de prêts. Crédit Logement a ainsi pu améliorer la qualité de la prestation, tout en maîtrisant les effectifs de l'entreprise.

La gestion des ressources humaines



Au cours de l'exercice, l'activité de la Direction des Ressources Humaines a été très soutenue pour accompagner le développement de Crédit Logement. L'effectif moyen mensuel a augmenté de 10 % pour les contrats à durée indéterminée et l'appel au personnel intérimaire se situe toujours à un fort niveau. L'effectif à temps partiel représente toujours 10 % de l'effectif global de la société.

L'année 2011 a été riche en négociation et signatures d'accords d'entreprise pour Crédit Logement :

- accord concernant le travail des seniors ;
- accord relatif aux conditions d'accès et d'utilisation de l'intranet par les organisations syndicales ;

- accord sur le télétravail ;
- accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- mise en place d'un diagnostic des situations de pénibilité dans l'entreprise.

L'investissement formation représente en 2011 plus de 3 % de la masse salariale pour une obligation de 0,9 %. Dans ce cadre, plus de 4 000 heures de formation furent dispensées à 75 % des collaborateurs.

Le dispositif de formation diplômante, mis en place en 2010, a été reconduit en 2011.

La gestion du bilan

Les opérations de marché engagées à partir de 2004, dans la perspective d'une optimisation de la structure du bilan et des fonds propres réglementaires, ont continué de produire leurs effets en 2011. L'environnement économique plus difficile et les perspectives réglementaires encore incertaines ont toutefois influencé la gestion de ces opérations de marché.

Émissions de titres subordonnés Tier One et Tier Two

Plusieurs émissions de titres subordonnés ont été lancées entre novembre 2004 et mai 2007 et une nouvelle émission Lower Tier two (LT2), résultat d'une opération de restructuration a été réalisée en février 2011.

En Tier One, les opérations en cours sont les suivantes :

- une émission de titres subordonnés perpétuels de dernier rang de novembre 2004, innovants, retenus en Tier One, de 450 millions d'euros, dont la première date possible d'exercice de l'option de remboursement par anticipation tombait en décembre 2009 ;
- une émission de titres subordonnés perpétuels de dernier rang de mars 2006, non innovants, retenus en Tier One de 800 millions d'euros, dont la première date de remboursement par anticipation tombait en mars 2011.



En Tier Two, une nouvelle émission, liée à une opération de restructuration sur une ancienne souche a été lancée :

- une offre d'échange a été faite aux porteurs de parts de l'opération perpétuelle upper tier two d'avril 2006 de 450,3 millions d'euros d'encours et a rencontré un grand succès : les investisseurs ont répondu favorablement à 98,5 % pour obtenir des nouveaux titres subordonnés remboursables LT2, échéance 2021, au taux fixe de 5,454 %, soit une marge à
- l'émission de 190 pb sur le swap de référence. Une souscription complémentaire a permis de porter la nouvelle émission à 500 millions d'euros. Étant donné les faibles montants non apportés sur la souche d'origine, ils ont été remboursés en juillet 2011;
- l'autre émission, toujours existante, de titres subordonnés remboursables LT2 émise en 2007 de 1 milliard d'euros, échéance 10 ans, dont l'encours est de 900,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 après rachat partiel et annulation de titres en mars 2009, comporte une clause de remboursement anticipé, avec renchérissement du coupon en juin 2012.

La gestion de la trésorerie

La trésorerie se compose de deux grandes parties :

- la trésorerie dite conventionnelle issue des emprunts participatifs et des actions B, remplacée directement auprès des apporteurs de capitaux selon des conditions prédéterminées;
- la trésorerie disponible qui regroupe les placements rendus possibles par toutes les autres sources de trésorerie et notamment le fonds mutuel de garantie et les commissions encaissées par avance d'une part et les titres subordonnés émis d'autre part.

La gestion de la trésorerie est pilotée par un Comité de Trésorerie et de gestion des risques de taux global et de liquidité, composé de cinq experts de cinq établissements actionnaires, de la Direction Générale, de la Direction des Risques et de la Direction Financière de Crédit Logement. Ce comité valide la grille de limite des contreparties et définit la politique de taux

et de liquidité à mettre en place. Il valide les objectifs budgétaires et contrôle leur réalisation.

Un Comité d'Investissement, composé des membres internes du Comité de Trésorerie, pilote la gestion opérationnelle et contrôle sa mise en place réalisée par la Direction Financière.

Les principes retenus pour la gestion de la trésorerie disponible reposent pour l'essentiel sur l'adossement de la durée des emplois sur celle des ressources, afin de permettre une immunisation partielle du compte de résultat aux évolutions des taux courts, tout en tenant compte de l'application de scénarios de stress permettant notamment de maintenir dans tous les cas une liquidité appropriée.

Ainsi, au 31 décembre 2011, les placements - hors remplacement des émissions obligataires - de la trésorerie disponible à long terme à taux fixe (de durée initiale supérieure à 5 ans) s'élèvent à 1,43 milliard d'euros, tandis que les placements à moyen terme (entre 1 an et 5 ans) s'élèvent à 712 millions d'euros, le reste de la trésorerie disponible, soit 1,23 milliard d'euros, étant placé à moins d'un an ou en OPCVM strictement monétaires.

En outre, les fonds issus des émissions de titres subordonnés ont également été placés à moyen terme, en dépôt ou en titres, avec un objectif de réduire le coût de ces émissions, tout en conservant un strict adossement entre l'émission et les placements. Les titres acquis dans ce cadre ont été classés depuis 2007 en titres d'investissement étant donné la volonté de Crédit Logement de les

détenir jusqu'à leur échéance concomitante aux calls des opérations de marché sous-jacentes.

Le remplacement des émissions Tier One, non remboursées par anticipation à leur date de premier call, ont été prorogés à court terme pour permettre l'exercice des call, lorsque ceux-ci deviendront possibles.

Ces placements sont essentiellement réalisés sous forme de dépôt à terme, mais Crédit Logement a souscrit en 2011 à trois émissions d'obligations sécurisées (obligations à l'habitat) dans le cadre d'une première diversification de ses placements pour un montant global au 31 décembre 2011 de 119 millions d'euros, titres qui ont été classés en titre d'investissement étant donné la volonté de Crédit Logement de les garder jusqu'à leur terme.

L'audit et le contrôle interne

La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne recouvre la coordination des contrôles permanents de premier et de second niveau réalisés par les directions opérationnelles, la mise en œuvre de contrôles périodiques au travers de contrôles dits de troisième niveau et la réalisation d'audits, ainsi que le contrôle de la conformité. Le Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne est hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale à qui il rend compte lors des Comités mensuels de Contrôle Interne.

L'ensemble des travaux menés par la Direction de l'Audit et du Contrôle interne fait également l'objet d'une présentation semestrielle réunissant les membres du Comité d'Audit et les collaborateurs de la

Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.

L'exercice 2011 a été principalement marqué par une mission d'inspection interbancaire lancée par lettre de mission à la demande du Président du Conseil d'Administration. Cette mission s'est déroulée sur une période de dix semaines, du 11 mai au 12 juillet 2011, et a réuni dix inspecteurs des inspections générales de BNP Paribas, du Crédit Agricole et de la Société Générale, soit au total un volume d'intervention de 500 jours/homme.

Au terme de ses travaux, la mission d'inspection a conclu à la bonne qualité de la gouvernance interne ainsi que du dispositif de contrôle et de surveillance des risques.

Néanmoins, des axes d'amélioration ont été identifiés, conduisant à l'émission de recommandations dont la mise en œuvre s'échelonne sur dix-huit mois et dont le suivi a été confié à la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.

Dans le prolongement de cette intervention, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne a mis à jour sa charte d'audit et de contrôle qui a été présentée en Comité d'Audit et communiquée au Conseil d'Administration. Cette charte rappelle les objectifs du contrôle interne, les règles et les responsabilités des différents acteurs en matière de contrôle interne, d'audit et de conformité.

Contrôles

Les contrôles permanents couvrent l'ensemble des Directions de Crédit Logement avec des responsables des contrôles de second niveau dédiés dans les principaux domaines d'activité (Engagements, Recouvrement et Finance). Chaque année, un effort d'amélioration de l'orientation des plans de contrôle est effectué en fonction des nouveaux risques identifiés.

Des contrôles de troisième niveau sont réalisés par l'équipe de la Direction de l'Audit et du Contrôle interne sur toutes les Directions grâce aux compétences spécifiques des collaborateurs.

Audits

Le plan pluriannuel d'audit a été poursuivi en 2011, bien qu'allégé compte tenu de la mission interbancaire. On notera principalement un audit portant sur le fonctionnement du dispositif informatique d'analyse des garanties.

L'ensemble des recommandations d'audits, y compris les recommandations de la mission d'inspection interbancaire, est consigné dans une base qui fait l'objet d'un suivi mensuel pour les recommandations de priorité 1 et semestriel pour l'ensemble de la base.

Conformité

La conformité contribue au respect des dispositions législatives et réglementaires,



des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'Administration et de la Direction Générale. Crédit Logement dispose d'une charte de déontologie diffusée à l'ensemble de l'établissement et communiquée lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs. Outre les travaux de contrôle récurrents sur le blanchiment, les autres contrôles de conformité portent principalement sur la mise à jour du référentiel des procédures, le traitement des réclamations, le respect des dispositions sur le secret professionnel et des dispositions CNIL, ainsi que le contrôle des activités essentielles externalisées.

En 2012, le dispositif de contrôle interne sera encore amélioré avec la création de cellules dédiées au contrôle permanent à la Direction des Risques et à la Direction des Systèmes d'Information, ainsi qu'avec le renforcement de l'équipe des auditeurs à la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.

La gestion des risques



Le risque de crédit de l'activité de banque de détail « retail mortgage »

Par décision de la Commission Bancaire du 24 avril 2007, Crédit Logement a obtenu l'autorisation d'utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses fonds propres réglementaires (pilier 1).

Ce système est appliqué aux opérations garanties depuis le 1er mai 1994. Il conduit à une segmentation en 21 classes de risques homogènes croisant les axes de probabilité de défaut (PD), de perte en cas de défaut (LGD) et d'exposition au défaut (EAD).

Pour l'axe de segmentation de probabilité de défaut à un an (PD), Crédit Logement ne disposant pas, entre le moment de l'octroi de la garantie et celui du constat d'un défaut de la contrepartie de suffisamment d'informations actualisées sur l'évolution du comportement des emprunteurs, la technique retenue a été celle de la construction d'un score d'octroi qui s'est révélé être prédictif du niveau de probabilité de défaut à un an (PD) pendant toute la durée de vie de l'opération garantie.

Sur l'axe de segmentation de perte en cas de défaut (LGD), Crédit Logement a élaboré un modèle simple à partir d'une analyse statistique des corrélations entre le taux de perte observé et un certain nombre de variables sélectionnées à partir de critères économiques et/ou métier.

Pour l'exposition au défaut (EAD), un facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC) de 100 % est appliqué aux garanties mises en place. Un facteur de conversion, modélisant le taux de mise en place à un an, est appliqué aux garanties délivrées non encore payées, pour lesquelles Crédit Logement n'est que potentiellement en risque.

Par ailleurs, la garantie Crédit Logement étant alternative à toute autre garantie bénéficiant au prêteur, Crédit Logement ne prend en compte aucune technique d'atténuation de risque.

Ce système de notation est opérationnel depuis juin 2005. Toute nouvelle opération est automatiquement « scorée » par un dispositif informatique d'analyse des garanties et affectée à une classe de risque. Le système de délégation de pouvoir mis en place prend en compte la notation interne attribuée pour définir les catégories de décideurs habilités à accorder la garantie.

L'ensemble des travaux et reporting réalisés par la Direction des Risques est restitué mensuellement au Comité de la Politique des Risques présidé par la Direction Générale.

Le modèle de notation interne donne lieu à la réalisation d'un plan de contrôle permanent mis en œuvre par la Direction des Risques qui permet de vérifier semestriellement son niveau de performance. Conformément à la réglementation, il donne également lieu à une révision annuelle diligentée sous l'autorité de la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.

Le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaire (pilier 1), ainsi que la restitution du résultat des contrôles, tant permanents que périodiques, sont présentés au Comité d'Audit, agissant par délégation du Conseil d'Administration.

Sur l'exercice 2011, la Direction des Risques n'a procédé à aucune modification du modèle de notation interne.

Au 31 décembre 2011, ce système de notation interne était applicable à une Exposition Au Défaut de 241,9 milliards d'euros se décomposant en 229,3 milliards d'euros de garanties mises en place et 12,6 milliards d'euros de garanties non encore mises en place.

Au 31 décembre 2011, l'estimation de la Probabilité de Défaut moyenne du portefeuille était de 0,24 %. Pour la seconde année consécutive, elle est en baisse de 0,015 point cette année par rapport à 2010. Depuis fin 2009, la Probabilité de Défaut moyenne du portefeuille a baissé de près de 4 points de base, soit de 13,8 %.

La capacité de la Direction du Recouvrement et du Contentieux de procéder à une remise en gestion normale des opérations ou à prendre rapidement les mesures conservatoires nécessaires sur les opérations connaissant un défaut, conduit à une estimation de la LGD moyenne du portefeuille de 13,2 % de l'EAD à l'entrée en défaut. Elle est en baisse de 0,6 point par rapport à 2010. L'effet de la contraction du marché immobilier résidentiel observée entre mi 2008 et mi 2009 s'est donc estompé. La forte chute des ventes de biens immobiliers pendant cette période a conduit à prononcer d'avantage de déchéance du terme. Ceci a mécaniquement un effet d'augmentation de la LGD.

La LGD calculée sur ces opérations est par construction plus élevée que celles calculée sur les opérations pouvant être remises en gestion normale.

Néanmoins, la reprise de l'augmentation des prix des biens immobiliers a permis d'accroître le potentiel de recouvrement estimé sur ces opérations.

Compte tenu de ces paramètres, le risque de crédit pondéré (RWA) du portefeuille était de 18,7 milliards d'euros, correspondant à une pondération de 8,37 %, en baisse de 0,22 point par rapport à 2010 et de 0,68 point depuis fin 2009.

Au 31 décembre 2011, l'exigence minimale de fonds propres réglementaires au titre du Pilier 1 s'élève à 1,5 milliard d'euros, sachant que près de 20 % de cette exigence, soit 379 millions d'euros, correspondent au stress appliqué pour faire face à l'évolution défavorable maximale historiquement constatée sur la perte en cas de défaut.

Le fonds mutuel de garantie, constitué face au risque de crédit du portefeuille de garanties, représente plus de 2,3 fois le montant de l'exigence réglementaire (pilier 1) au titre de ce portefeuille. Le capital social, les réserves et le fonds mutuel de garantie représentent plus de 3,3 fois cette même exigence.

En 2009, Crédit Logement a étendu son périmètre d'intervention à la garantie de prêts immobiliers libellés en Francs Suisses, octroyés en Suisse, par des banques implantées sur ce territoire, au profit d'emprunteurs de nationalité helvétique ou de pays ressortissant de l'Union Économique et Monétaire européenne résidents en Suisse. Cette extension a débuté opérationnellement à compter du 1er septembre 2009. Au 31 décembre 2011, la contre-valeur en euros de l'exposition au défaut des prêts garantis à ce titre était de 36 millions d'euros. Les fonds propres prudentiels, calculés selon la méthode standard pour cette production, s'établissent à 2,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, l'estimation de la Probabilité de Défaut moyenne du portefeuille était de 0,24 %. Pour la seconde année consécutive, elle est en baisse.

Le risque de crédit de l'activité de banque de détail est resté très stable à un niveau faible.

Hormis ce développement nouveau, le risque de crédit du portefeuille de garantie provient exclusivement du marché français du financement de l'immobilier résidentiel. Cette concentration est prise en compte dans la stratégie de gestion du risque de crédit et n'est pas actuellement perçue par l'établissement comme un risque fort. En effet, les critères de sélection du risque de Crédit Logement s'appuient en premier lieu sur la capacité des emprunteurs à rembourser leur crédit et seulement en second lieu sur la valeur du bien objet du financement, voire sur l'intégralité du portefeuille de l'emprunteur. Par ailleurs, la production de Crédit Logement est essentiellement réalisée avec les banques généralistes sur un marché immobilier à particuliers non spéculatif, dont le montant unitaire des prêts, majoritairement à taux fixes, assure une bonne dispersion du risque.

La probabilité de défaut moyenne du portefeuille de 0,24 % est obtenue par une répartition des expositions entre différentes classes de risque. Près de 50 % du portefeuille sont classifiés dans la classe de risque la moins élevée (probabilité de défaut à un an de l'ordre de 0,09 %).

La LGD moyenne du portefeuille (hors stress pilier 1, toutes classes de LGD confondues) est de 13,2 %. Seulement 2,74 % des opérations du portefeuille de garanties ont une LGD supérieure à 13,8 %.

Par ailleurs, lors de la démarche de calcul du capital interne (pilier 2), Crédit Logement s'est interrogé sur la pertinence du coefficient de corrélation de 15 % retenu par la formule de calcul des fonds propres réglementaires de la courbe « retail mortgage ». Ce dernier peut être considéré comme 10 fois plus élevé que ne le nécessiterait l'observation des historiques de pertes du portefeuille de Crédit Logement, avec un intervalle de confiance de 99,975 %.

En conclusion, sur 2011, le risque de crédit de l'activité de banque de détail, mesuré par le système de notation interne, est resté très stable à un niveau faible.

Les risques opérationnels

De par sa taille, son activité mono produit, son profil de risque peu élevé, ses choix de gouvernance, Crédit Logement a opté pour la méthode dite standard pour couvrir ses risques spécifiques.

Parmi ceux recensés depuis l'origine, les risques les plus importants restent ceux liés à l'informatique, à son hébergement ainsi qu'à la sécurité des systèmes d'information.

Deux comités spécifiques assurent un suivi régulier de ces risques, la Direction Générale étant informée par des outils de reporting et d'indicateurs de sécurité.

Crédit Logement a mis en place un dispositif de collecte et de mesure des événements de risque sur une base essentiellement déclarative avec un suivi trimestriel.

Au total, 24 événements de risque ont été déclarés au cours de l'année 2011 (contre 15 en 2010), essentiellement liés au système d'information. Ceux-ci ont été qualifiés d'incidents peu graves compte tenu de leur courte durée. Un seul événement a été qualifié en risque humain pour un montant de 312 300 euros.

Au-delà de l'approche strictement financière et réglementaire, Crédit Logement met à profit cette démarche pour améliorer et fiabiliser ses processus. En 2011, il a conduit des actions portant notamment sur des tests d'intrusion de l'extranet Crelog.com, une sensibilisation à la protection des documents confidentiels et la mise en place progressive de la segmentation du réseau informatique.

Le système informatique de Crédit Logement s'appuie sur trois composantes :

- un système mis à disposition par une société spécialisée dans le cadre d'un contrat d'infogérance ;
- un réseau local ;
- une application extranet hébergée chez un prestataire en dehors de Paris.

L'hébergeur du site de repli pour le Plan de Continuité d'Activité (PCA) couvre l'indis-

ponibilité des locaux ou de l'ensemble du réseau local fonctionnant en mirroring.

L'objectif fixé par la Direction Générale est d'assurer, dans les 24 heures de la surveillance d'une indisponibilité, la continuité du traitement des demandes de garantie et, dans les jours suivants, la continuité des traitements de recouvrement et de comptabilité.

Ces dispositifs sont testés deux fois dans l'année et sont opérationnels. Les tests techniques de la plate-forme de secours ont été complétés par des tests directement réalisés par des utilisateurs pour s'assurer du bon fonctionnement des applications « métiers ».

La continuité des services fournis par les prestataires fait l'objet d'une garantie contractuelle sous la forme de Plans de Reprise d'Activité (PRA).

Ces plans de reprise d'activité s'appuient sur des sites de secours géographiquement distincts des sites principaux des prestataires et font l'objet de tests techniques annuels contrôlés par Crédit Logement.

L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (Bâle II pilier 1) ressort au 31 décembre 2011 à 31,3 millions d'euros.

Le risque de marché, le risque de contrepartie et les autres risques

En 2011, aucune nouvelle opération de swap de taux de macro couverture n'a été engagée depuis celles réalisées fin 2008 et début 2009, pour un montant global de swap de taux receveur taux fixe de 100 millions d'euros.

En revanche, les titres sécurisés acquis dans le cadre de la diversification de la politique de placement ont été couverts par des swaps de micro couverture.

Les seuls instruments classés en position ouverte isolée concernent donc toujours les swaptions. Celles réalisées en 2010 sont venues à échéance en 2011, sans atteindre



leurs prix d'exercice et Crédit Logement a donc enregistré la prime encaissée en produit. Crédit Logement a de nouveau cédé en 2011, deux swaptions échéance 2012 pour un montant notionnel de 100 millions d'euros.

La valeur de marché de ces produits dérivés non classés en couverture est inférieure au plancher qui déclencherait l'application de la réglementation sur les risques de marché et Crédit Logement ne détient aucun titre de transaction.

Crédit Logement ne gère aucun moyen de paiement pour des tiers et n'a donc aucun risque de contrepartie spécifique, hors son risque de crédit.

Crédit Logement a souscrit fin 2009 des parts d'une SCI en Nouvelle Calédonie, pour un montant de 8,91 millions d'euros ayant pour objet la construction et la location d'un programme immobilier social, dans le cadre du régime de l'aide fiscale à l'investissement dans les collectivités d'outre mer. Un gage-espèces, constitué par l'autre associé de la SCI, société HLM d'économie mixte, garantit la promesse de rachat à terme par cette société des parts de la SCI. La valeur des titres au bilan au 31 décembre 2011 a été ramenée au montant du gage-espèces garantissant ce rachat, soit 6,2 millions d'euros.

Hors cet investissement, les deux filiales décrites ci-après et deux autres participations historiques inférieures à 50 000 euros en cumulé, Crédit Logement ne possède aucune action et n'a donc aucun risque « actions ».

Dans le cadre du PCA, la continuité du traitement des demandes de garantie est assurée dans les 24 heures qui suivent l'indisponibilité des locaux ou du réseau local.

Processus d'évaluation du capital interne « ICAAP »* :

Le modèle interne de gestion du risque de liquidité a été validé en mai 2011 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Crédit Logement a appliqué au cours de l'année 2011 son processus d'évaluation de son capital interne, développé fin 2008. L'approche retenue, en tenant compte du profil de risque de Crédit Logement, consiste à s'appuyer en premier lieu sur les exigences réglementaires de pilier 1 en y ajoutant une analyse du risque de concentration, complétée d'une analyse des risques significatifs non appréhendés par le pilier 1 du ratio de solvabilité (risque de liquidité, risque de taux global, « business risk » notamment).

La gestion du risque de liquidité et le ratio de liquidité

Le risque de liquidité de Crédit Logement est très spécifique, puisque l'activité de garantie de prêts résidentiels génère de la liquidité. Le risque de liquidité pourrait donc naître uniquement d'une inadéquation de la politique de placement de cette liquidité avec les exigences issues de cette activité de garant.

Pour la gestion de ce risque de liquidité, un scénario de crise extrême sur la sinistralité du portefeuille de garantie a été défini, qui est appliqué tant qu'il reste suffisamment conservateur par rapport aux derniers paramètres de risque observés. À fin 2011, ce scénario de stress extrême prend en compte une dégradation des paramètres de risques qui se matérialisent, au pic du stress, par une multiplication par plus de cinq des pertes attendues sur encours sains et par des délais de récupérations de certains actifs liquides (OPCVM monétaires, titres éligibles BCE).

Crédit Logement place en liquidité sous la contrainte que son gap sous stress extrême soit toujours positif (ressources liquides

supérieures aux emplois) et conserve également une trésorerie à moins d'un an abondante.

Le modèle interne de gestion du risque de liquidité de Crédit Logement, qui s'appuie notamment sur ce scénario de crise extrême, ainsi que sur plusieurs indicateurs de liquidité à différents horizons (jour, mois, trimestre) a été validé en mai 2011 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

La gestion du risque de taux global d'intérêt

Crédit Logement a pour premier objectif de gérer son risque de liquidité et s'applique ensuite à minimiser son risque de taux global, composé notamment d'une ressource longue, le fonds mutuel de garantie, et de placements réalisés sous scénario de stress de liquidité.

Sa marge nette d'intérêt, composée exclusivement de la marge sur la gestion et le placement des fonds propres réglementaires, qui comprennent notamment le fonds mutuel de garantie, est donc sensible essentiellement aux variations des taux courts, sa marge étant plus importante lorsque les taux courts sont élevés alors que l'activité de garantie des prêts immobiliers est plutôt favorisée par des taux bas.

Pour couvrir cette position structurelle de sensibilité aux taux courts, Crédit Logement a contracté fin 2008 et début 2009 deux swaps de taux receveur taux fixe de 50 millions d'euros, classés en macro couverture. L'objectif à terme est de couvrir le gap de taux long terme en réalisant de telles opérations de couvertures, mais uniquement à partir de niveau de taux fixe long terme

* ICAAP - Internal Capital Adequacy Assessment Process

jugés suffisamment rémunérateurs sur la durée. Étant donné le niveau des taux longs en 2010 et 2011, aucune nouvelle opération de couverture n'a été réalisée depuis.

Crédit Logement mesure et gère son risque de taux avec un gap de taux global, qui permet de mesurer l'impact de stress de taux, tant sur sa marge nette d'intérêt, que sur la valeur actuelle nette de son bilan (VAN). En particulier, le stress réglementaire de variation de 200 pb de toute la courbe des taux est appliqué et une limite de sensibilité de la VAN à ce stress a été définie. Au 31 décembre 2011, la sensibilité de la VAN sur dix ans en cas de baisse de 200 pb des taux s'élève à 11,40 % des fonds propres action, après prise en compte des swaps de macro couverture.

Les autres risques non couverts par le pilier 1

En ce qui concerne le « business risk », dans lequel ont été regroupés tous les risques qui pourraient avoir un impact sensible sur

le niveau de production (risque d'image, risque réglementaire...), Crédit Logement a synthétisé l'étude de son exposition à ce risque en définissant un scénario, où sa production chute de 50 %, et se maintient à ce niveau pendant 10 ans. Dans ce cadre, et avec les paramètres de risque à fin 2011, sur toute la période considérée, en prenant des hypothèses moyennes de rendement de sa trésorerie disponible, Crédit Logement reste bénéficiaire.

De plus, les études complémentaires menées sur les risques pilier 1, notamment les conséquences d'un sinistre jugé extrême au niveau du risque opérationnel (la destruction de l'immeuble d'exploitation) et l'application d'une méthodologie d'évaluation de la mesure de la concentration du portefeuille de garanties permettent de conclure que les besoins en fonds propres définis dans le cadre du pilier 1 couvrent bien l'ensemble des risques, à un an, auxquels pourrait avoir à faire face Crédit Logement.

Les besoins en fonds propres définis dans le cadre du pilier 1 couvrent bien l'ensemble des risques, à un an, auxquels pourrait avoir à faire face Crédit Logement.

Informations sur l'activité des filiales et sociétés contrôlées

SNC FONCIÈRE SÉBASTOPOL

La société de marchand de biens, dont Crédit Logement détient 99,90 % du capital, intervient dans les adjudications de biens immobiliers saisis dans le cadre de procédures contentieuses de recouvrement des créances cautionnées.

Au cours de l'exercice 2011, la SNC Foncière Sébastopol a réalisé sept nouvelles adjudications et la revente de trois biens.

En fin d'exercice 2011, le stock est constitué de neuf affaires pour un montant net total de 482 513 euros, compte tenu d'une provision pour dépréciation de 71 000 euros, contre 456 237 euros au 31 décembre 2010.

Le compte de résultat présente un déficit de 104 364 euros, provenant essentiellement des intérêts liés au compte courant associé, d'une provision pour dépréciation du stock ainsi qu'aux frais de gestion courante. Selon l'article 15 des statuts, cette perte est directement enregistrée en charge, dès la clôture de l'exercice, par chaque associé dans la proportion de ses droits.

CRÉDIT LOGEMENT ASSURANCE

Crédit Logement Assurance est une société d'assurance dont Crédit Logement détient 60 % du capital.

L'activité de garantie initiale des prêts 1 % logement, distribués par les Comités Inter-professionnels du Logement (CIL), s'est poursuivie en 2011 avec un CIL.

Le montant des primes émises durant l'exercice 2011 est en baisse, représentant 264 euros contre 8 473 euros en 2010.

Le compte de résultat présente un bénéfice net de 17 470 euros contre 22 893 euros un an plus tôt. Ce niveau de résultat s'explique par le niveau d'activité extrêmement réduit au cours de l'année 2011.

Les comptes de l'exercice

LE BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 2011 s'élève à 9,88 milliards d'euros contre 9,48 milliards d'euros un an plus tôt, soit une augmentation de 4,22 %. Cette évolution retrace pour l'essentiel le renforcement des fonds propres de la société et notamment l'augmentation du fonds mutuel de garantie.

LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN : ENCOURS

L'encours hors-bilan de Crédit Logement, représentatif des capitaux restant dus des garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements, est toujours en croissance et a atteint au 31 décembre 2011, 223,98 milliards d'euros contre 201,93 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Il enregistre une progression annuelle nette de 22,05 milliards d'euros, soit 10,91 % d'augmentation, en tenant compte d'un amortissement annuel et des remboursements anticipés de 29,17 milliards d'euros.

Le ratio de solvabilité de fin d'exercice

Le ratio de solvabilité « Bâle II » pilier 1 de Crédit Logement, établi conformément à l'arrêté du 20 février 2007, s'élève à 38,78 % au 31 décembre 2011, pour un ratio minimum réglementaire au titre du pilier 1 de 8 %.

Cependant, suite à l'annonce du Comité de Bâle de juillet 2009, le plancher minimal de 80 % applicable à la pondération des encours pondérés a perduré au cours de l'année 2011. Ainsi, le ratio applicable à Crédit Logement s'établit à 9,03 % au 31 décembre 2011 contre 9,94 % au 31 décembre 2010.

Évolution des fonds propres réglementaires (selon règlement 90-02 modifié)

Les fonds propres prudentiels sont passés de 8,21 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 8,25 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en augmentation de 42 millions d'euros (+ 0,49 %).

	31/12/2010	31/12/2011	Évolution
Capitaux propres inscrits au passif du bilan	1 452 235	1 462 602	10 367
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	610	610	
Dépôts de garantie à caractère mutuel (note A 9-1)*	3 202 639	3 492 560	289 921
Titres subordonnés limités à 15 ou 25 % des fonds propres	1 250 000	1 250 000	
Déductions **	-550 088	-823 519	-273 431
FONDS PROPRES DE BASE	5 355 396	5 382 253	26 857
Titres et emprunts subordonnés (art. 4 c ou d)	3 030 810	3 091 668	60 858
Dépôts de garantie à caractère mutuel sur opérations en devises	419	1 018	599
Déductions **	-175 948	-222 265	-46 317
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	2 855 281	2 870 421	15 140
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS (numérateur)	8 210 677	8 252 674	41 997
Risques pondérés en méthode IRB avancée	17 325 488	18 687 913	
Risques pondérés en méthode standard	1 801 650	1 924 125	
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	223 475	277 788	
Risques opérationnels	373 525	391 538	
TOTAL RISQUES PONDÉRÉS BÂLE II (dénominateur)	19 724 138	21 281 364	1 557 226
Ratio de solvabilité pilier 1	41,63%	38,78%	
Ratio selon règles applicables à Crédit Logement	9,94%	9,03%	

Fonds propres de base (Tier One)

Le montant total des fonds propres de base s'établit à 5,38 milliards d'euros contre 5,36 milliards d'euros en 2010, soit une progression totale de 27 millions d'euros :

- progression nette du fonds mutuel de garantie à hauteur de 290 millions d'euros qui s'élève à 3,49 milliards d'euros à fin 2011 contre 3,20 milliards d'euros en 2010 ;
- augmentation des pertes attendues déduites pour 50 % du Tier One ;
- plafonnement du fonds mutuel de garantie (FMG) retenu en Tier One.

Fonds propres complémentaires (Tier Two)

Il s'agit de fonds propres complémentaires, intégrables sous certaines conditions à hauteur de 100 % ou 50 % du montant des fonds propres de base.

L'option de remboursement par anticipation des emprunts participatifs mis en place en 2003, après accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, a été exercée en juin et décembre 2011 pour un montant total de 689 millions et un appel complémentaire d'emprunts participatifs a été effectué en juin et décembre 2011 pour un montant global de 692 millions d'euros.

Déductions des fonds propres réglementaires

Les déductions principales sont dorénavant affectées pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres complémentaires :

- les participations et créances subordonnées détenues sur des entités ayant une activité d'assurance doivent être déduites des fonds propres réglementaires.

* Hors retraitements portés dorénavant en totalité sur la ligne déductions

** Essentiellement effectuées selon la règle de déduction 50 % des fonds propres de base et 50 % des fonds propres complémentaires auxquelles il faut ajouter en réduction du Tier One le résultat de l'exercice intégralement distribué et le plafonnement éventuel du FMG.

La participation dans Crédit Logement Assurance (filiale non consolidée) est concernée à hauteur de 1,83 million d'euros ;

- les montants de pertes attendues au titre du risque de crédit sur la clientèle de détail s'élèvent à 441 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 348,5 millions d'euros un an plus tôt ;
- le plafonnement du fonds mutuel de garantie a deux fois les fonds propres de base s'élève à 513,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 288,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 et est intégralement déduit du Tier One.

Enveloppe d'augmentation de capital à disposition du Conseil d'Administration

Une Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 février 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital d'une somme de 600 000 000 d'euros en une ou plusieurs tranches d'ici le 19 février 2012. Cette enveloppe n'a fait l'objet d'aucune utilisation sur les exercices 2010 et 2011.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le produit net bancaire s'élève à 206,66 millions d'euros contre 181,22 millions d'euros un an plus tôt, soit une hausse de 14 %.

Dans cet ensemble :

- les produits financiers constatés relatifs à la trésorerie disponible baissent de 0,16 % principalement en raison d'extériorisation de plus values latentes sur OPCVM moins importantes en 2011 ;
- le solde net des produits financiers provenant de la trésorerie conventionnelle (remplacement des fonds propres apportés chez chaque partenaire) augmentent fortement en raison de la hausse de l'indice de référence du placement des fonds issus des actions B (Euribor 1 an) ;
- le solde net des charges financières relatives aux titres subordonnés, avec le remplacement de la trésorerie qui en découle, impactent le résultat de l'exercice à hauteur de 17,4 millions d'euros contre une marge négative de 25,6 millions d'euros l'an passé ;

- les produits des opérations de cautionnement, pour leur part, augmentent de 9 % et atteignent 104,1 millions d'euros contre 95,5 millions d'euros en 2010. Ils représentent 50,3 % du produit net bancaire contre 52,7 % un an plus tôt.

Les frais généraux représentés par les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent globalement à 62,9 millions d'euros contre 44,6 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 41,2 %.

Les divers postes ont évolué de la manière suivante :

- les charges de personnel, qui incluent la participation et l'intéressement des salariés, progressent de 14,4 %, lié notamment au renforcement des Directions de la Production et du Recouvrement, pour faire face aux volumes en forte croissance. Les rémunérations allouées à l'ensemble des dirigeants sont présentées en annexe C1 ;
- les impôts et taxes ont progressé de 15,3 millions d'euros (+ 166 %) dû essentiellement à l'instauration de la taxe bancaire systémique dont les exigences minimales en fonds propres réglementaires imposée par le régulateur prudentiel servent d'assiette ;
- les autres frais administratifs augmentent de 3,9 %. Conformément à l'article 446-6-1 de la loi LME, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs sont présentés dans la note annexe A7 ;
- les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation diminuent de 10,4 %.

En termes de productivité, le coefficient d'exploitation, c'est-à-dire le rapport des frais généraux au produit net bancaire s'établit à 30,5 % contre 24,6 % l'année précédente.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation, avant produits et charges exceptionnels, impôt sur les sociétés et provisions réglementées, s'inscrit à 143,7 millions d'euros, en augmentation de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent.

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 50,68 millions d'euros, au lieu de 45,2 millions d'euros en 2010, et la dotation pour provisions réglementées augmente de 3,8% par rapport à celle de l'année précédente.

Au total, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 88,5 millions d'euros contre 87,1 millions d'euros en 2010.

Après rémunération des actions de catégorie B, le résultat net rapporté aux capitaux propres (actions A), y compris les réserves et le fonds pour risques bancaires généraux, traduit un taux de rentabilité après impôt de 50,8% contre 54,5% en 2010.

En tenant compte de la totalité des capitaux propres (Actions A et B, réserves), le taux de rentabilité s'établit à 6,44% en 2011 contre 6,37% en 2010.

PERSPECTIVES ET FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le budget 2012 a été construit avec une hypothèse de baisse de la production d'environ 20% et les premiers mois de 2012 confirment un certain retrait de la production face toutefois à un début d'année 2011 atypique, à cause de la forte proportion de rachat.

Crédit Logement a mandaté une banque conseil pour racheter sur le marché, avec l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, une partie de la souche Tier One de 450 millions émise en décembre 2004, afin d'apporter au marché un minimum de liquidité.

En revanche, dans l'attente d'une clarification du cadre réglementaire qui lui sera appliqué, Crédit Logement n'a pas sollicité l'accord du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour exercer les options de remboursement sur les deux souches de titres Tier One.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice distribuable de 88 548 524,73 euros se décompose comme suit :

Le bénéfice net de l'exercice	88 514 711,96 €
Augmenté du report à nouveau créditeur de l'exercice précédent pour	33 812,77 €

Il est proposé l'affectation suivante :

Réserve légale	4 425 735,60 €
Dividendes attribués aux actions de catégorie A	71 696 412,85 €
Dividendes attribués aux actions de catégorie B	12 412 815,28 €
Report à nouveau	13 561,00 €

La distribution prévue s'établit ainsi à 84,11 millions d'euros contre 82,68 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 1,7%, ce qui devrait permettre la distribution des dividendes par action suivants :

- 36,95 € par action de catégorie A,
- 0,15460460 € par action de catégorie B.

Conformément à la loi, l'affectation des résultats et la distribution des trois précédents exercices est rappelée dans le texte de la troisième résolution présentée.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur de la Société Générale arrivant à échéance, nous vous proposons son renouvellement pour une durée de six années.

Il en est de même pour Madame Dominique FIABANE dont le mandat d'administrateur arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Enfin, compte tenu de la démission de son poste d'administrateur adressée par Monsieur Christian CERRETANI, le Conseil d'Administration du 29 mars 2012 a coopté dans son siège Monsieur Eric PINAULT, Directeur Finances et Risques de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Nous vous demandons, en conséquence, de ratifier cette cooptation.

Au total,
le bénéfice net
de l'exercice s'établit à
88,5 millions d'euros
contre 87,1 millions
d'euros en 2010.

Résolutions présentées

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, ainsi que la lecture du rapport du Président établi conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et le fonctionnement du Conseil d'Administration, et celle du rapport des commissaires aux comptes sur ce document, et après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents qui, d'après la législation en vigueur, doivent être communiqués aux actionnaires, approuve les comptes et le bilan du trente-septième exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils sont présentés dans toutes leurs parties.

L'assemblée générale donne expressément acte au Conseil d'Administration que les pièces susvisées ont été établies en conformité avec les dispositions des articles L 232-1 et suivants et R 123-199 du Code de Commerce, ainsi que du règlement n° 91-01 du 16 janvier 1991 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par les articles L 225-38 à L 225-40 du Code de Commerce, prend acte de ce rapport et ratifie les opérations qui en font l'objet.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le projet d'affectation des résultats qui lui a été soumis.

Le bénéfice distribuable de 88 548 524,73 euros se décompose comme suit :

Le bénéfice net de l'exercice	88 514 711,96 €
Augmenté du report à nouveau créateur de l'exercice précédent pour	33 812,77 €

Elle décide de procéder à l'affectation suivante :

Réserve légale	4 425 735,60 €
Dividendes attribués aux actions de catégorie A	71 696 412,85 €
Dividendes attribués aux actions de catégorie B	12 412 815,28 €
Report à nouveau	13 561,00 €

Cette distribution s'établissant ainsi à 84,11 millions d'euros contre 82,68 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 1,73 %, correspond aux dividendes suivants :

- 36,95 € par action de catégorie A ;
- 0,15460460 € par action de catégorie B.

Il est rappelé que pour les trois précédents exercices, le montant du revenu global par action s'établissait à :

Exercice 2008	Dividende
Action A	21,50 €
Action B	0,4880878 €

Exercice 2009	Dividende
Action A	44,35 €
Action B	0,34512710 €

Exercice 2010	Dividende
Action A	37,35 €
Action B	0,12722680 €



QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années le mandat d'administrateur de la Société Générale qui viendra, en conséquence, à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années le mandat d'administrateur de Madame Dominique FIABANE qui viendra, en conséquence, à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination, en qualité d'administrateur, de Monsieur Éric PINAULT, faite par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012, en remplacement de Monsieur Christian CERRETANI, démissionnaire.

En conséquence, le mandat de Monsieur Éric PINAULT prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2016, terme du mandat de l'administrateur démissionnaire.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copie du procès-verbal constatant ses délibérations pour accomplir toutes formalités légales.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Logement, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste

également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « créances douteuses » de l'annexe expose que lors du constat de l'irrecouvrabilité de la créance, le montant restant éventuellement dû est prélevé sur

le fonds mutuel de garantie. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de l'activité de cautionnement, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par le fonds mutuel de garantie ;

- la note « portefeuille titres » de l'annexe (principes et méthodes comptables) expose la méthodologie retenue pour évaluer les portefeuilles titres (titres de placement, titres d'investissement et titres de participation) et constituer le cas échéant les dépréciations nécessaires.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le

dispositif de suivi et d'examen de ces titres, conduisant à l'appréciation du niveau de dépréciation nécessaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Neuilly sur Seine, le 5 avril 2012
Les commissaires aux comptes
C.T.F.
Jean-Marie IDELON-RITON

Deloitte & Associés
Sylvie BOURGUIGNON

Bilan de l'exercice

au 31 décembre 2011
en milliers d'euros

Actif

	2011	2010	Notes annexes
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	221	203	
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	8 530 218	8 410 024	A1
À vue	348 640	382 129	
À terme	8 181 578	8 027 895	
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	482 542	380 094	A3
Autres concours à la clientèle	493	485	
Dépôts affectés de la clientèle	2	3	
Créances douteuses	482 047	379 606	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	372 710	250 131	A4-1
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	197 390	201 399	A4-1
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	6 240	6 128	A4-1
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	2 362	2 293	A4-2
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 141	4 163	A5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 216	12 543	A5
AUTRES ACTIFS	3 079	4 612	A6
COMPTES DE RÉGULARISATION	269 107	205 395	A6
TOTAL DE L'ACTIF	9 881 226	9 476 985	
Hors-Bilan			
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	223 976 184	201 926 748	A12-1
ENGAGEMENTS DONNÉS	223 976 184	201 926 748	

Passif

	2011	2010	Notes annexes
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	22 022	20 170	A7
AUTRES PASSIFS	24 535	10 010	A7
COMPTES DE RÉGULARISATION	475 515	429 283	A7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	412	941	A8
DETTES SUBORDONNÉES	7 895 529	7 563 736	
Dépôt de garantie à caractère mutuel	3 518 671	3 231 534	A9-1
Emprunts participatifs	1 691 518	1 680 360	A9-3
Dettes rattachées sur emprunts participatifs	9 320	6 961	A9-3
Titres subordonnés	2 650 150	2 600 450	A9-3
Dettes rattachées sur titres subordonnés	25 870	44 431	A9-3
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	610	610	A9-2
CAPITAUX PROPRES	1 462 603	1 452 235	
Capital	1 253 975	1 253 975	A9-4
Réserves	72 380	68 027	A9-4
Provisions réglementées	47 699	43 159	A9-2
Report à nouveau	34	17	
Résultat de l'exercice	88 515	87 057	
TOTAL DU PASSIF	9 881 226	9 476 985	
Hors-Bilan			
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	3 256 598	2 977 395	A11
ENGAGEMENTS REÇUS	3 256 598	2 977 395	

Compte de résultat

au 31 décembre 2011
en milliers d'euros

	2011	2010	Notes annexes
Intérêts et produits assimilés	210 790	195 772	B1
Intérêts et charges assimilés	-112 626	-118 765	B1
Revenus des titres à revenu variable	16	24	B2
Commissions (produits)	104 048	95 469	B3
Commissions (charges)	-1 731	-2 831	B3
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3 499	8 919	B4
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de négociation		1	B5
Autres produits d'exploitation bancaire	3 186	2 762	B6
Autres charges d'exploitation bancaire	-526	-130	B6
PRODUIT NET BANCAIRE	206 656	181 221	
Charges générales d'exploitation	-59 973	-41 282	B7
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-2 948	-3 289	B8
FRAIS GÉNÉRAUX	-62 921	-44 571	
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	143 735	136 650	
Gains/pertes sur actifs immobilisés	3	1	B9
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	143 738	136 651	
Résultat exceptionnel (+/-)			
Impôt sur les bénéfices	-50 684	-45 221	B10
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-4 539	-4 373	B11
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	88 515	87 057	

Notes annexes aux états financiers

I - PRÉSENTATION DES COMPTES

Les règles appliquées pour l'établissement des comptes de Crédit Logement suivent les principes retenus par le Comité de Réglementation Comptable (CRC), les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et les instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel relatifs à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été établis conformément aux dispositions générales du règlement n° 2000-03 du 4 juillet 2000 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Comptable et Financière - règlement homologué par arrêté du 10 novembre 2000 (J.O. des 11 et 12 décembre 2000).

Les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan exprimés en devises sont enregistrés et évalués selon les principes du CRBF 89-01 et 90-01 complétés par l'instruction 94-05.

Les opérations en devises, sont évaluées sur la base du cours à la date de clôture de l'exercice. Les écarts constatés sont portés en compte de résultat.

Aucun changement de méthodes comptables n'est intervenu au cours de l'exercice 2011.

Cependant, il est à noter,

- que le règlement CRC 2009-03, d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2010, et relatif aux commissions reçues par les établissements de crédit, qui vise à déterminer un TIE (taux interne effectif), ne trouve pas à s'appliquer dans l'activité de cautionnement de Crédit Logement en l'absence de notion de taux d'intérêt;
- que le règlement ANC n°2010-04 (relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan) d'application obligatoire au 1er janvier 2010, et relatif aux transactions entre parties liées, le texte visant les transactions significatives qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché, ainsi que l'information à fournir en annexe relative aux opérations non inscrites au bilan, ce texte ne trouve pas à s'appliquer pour Crédit Logement, une information appropriée étant déjà présentée en annexe sur les opérations visées par ce règlement.

II - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

À L'ACTIF

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les créances sont ventilées en annexe de la manière suivante :

- à vue ou à terme;
- selon leur durée résiduelle.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

LES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

Ils représentent les prêts accordés au bénéfice du personnel salarié de la société. Ils sont de deux sortes :

- prêt dont le montant est plafonné et pour une durée maximale de 3 ans ;
- avance à taux zéro égale au fonds mutuel de garantie dû relatif au cautionnement d'un ou plusieurs prêts immobiliers pour la durée des prêts garantis.

LES CRÉANCES DOUTEUSES

Figurent à ce poste toutes les sommes réglées au titre des échéances impayées (principal et intérêts), des pénalités, de la déchéance du terme pour lesquelles Crédit Logement a été subrogé dans les droits du prêteur initial et celles nécessaires pour entreprendre les actions de recouvrement (frais et honoraires).

Le cas échéant, lors du constat de l'irrécouvrabilité de la créance, le montant restant dû est prélevé sur le fonds mutuel de garantie conformément au règlement dudit fonds.

Conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable 2002-03 modifié sur le traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les créances douteuses ont été réparties selon les catégories suivantes :

- les encours douteux ;
- les encours douteux compromis.

La définition de chaque catégorie retenue est décrite à la fin de cette annexe dans le poste des engagements hors-bilan.

Étant donnée l'existence du fonds mutuel de garantie, qui absorbe la sinistralité du portefeuille de garantie sur prêts résidentiels, ces créances douteuses ne sont pas provisionnées.

PORTEFEUILLE TITRES

Il est distingué 3 types de titres :

- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

La présentation du portefeuille dans les états publiables est répartie dans les catégories suivantes :

- effets publics et valeurs assimilées ;
- obligations et autres titres à revenu fixe ;
- actions et autres titres à revenu variable ;
- participations et autres titres détenus à long terme ;
- parts dans les entreprises liées.

TITRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont, selon l'article 5 du règlement 90-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des titres à revenu fixe ou variable qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 3 bis du règlement (titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées).

Ces titres sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais et coupons courus exclus. Les sorties de titres sont effectuées selon la méthode FIFO (PEPS).

À la clôture de chaque exercice, le prix de revient des titres portant intérêts est augmenté ou diminué selon le cas des intérêts provenant de l'écart entre le taux d'intérêt nominal du titre appliqué à la valeur de remboursement et le taux négocié appliqué au prix d'acquisition. Pour les autres titres, le prix de revient est la valeur d'acquisition.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est retenue pour la plus faible des deux valeurs suivantes : prix de revient ou valeur de marché. Si la valeur de marché est inférieure au prix de revient, les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont, selon l'article 7 du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des titres à revenu fixe que la société a l'intention de détenir jusqu'à leur échéance et qu'elle s'est engagée, au moment de l'acquisition, à financer par des ressources permanentes.

Ils sont souscrits avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes ou primes sont amorties ou étalées sur la durée de vie résiduelle des titres, selon la méthode linéaire. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ».

Dans le cas de titres reclassés en provenance de la catégorie « titres de placement », ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. L'intention de les détenir jusqu'à l'échéance doit être manifeste, et ils doivent également bénéficier de ressources permanentes pour les financer jusqu'à leur échéance.

À la clôture de chaque exercice, le prix de revient des titres est augmenté ou diminué selon le cas des intérêts provenant de l'écart entre le taux d'intérêt nominal du titre appliqué à la valeur de remboursement et le taux négocié appliqué au prix d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition du titre corrigée des amortissements et reprises liées à la différence entre ce coût d'acquisition et la valeur de remboursement du titre, il n'est pas constaté de provision pour dépréciation.

Une dépréciation est constituée s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, par exemple, lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement à l'échéance auquel cas la dépréciation est classée en coût du risque. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

TITRES DE PARTICIPATION

La rubrique « titres de participation et autres titres détenus à long terme » ainsi que les « parts dans les entreprises liées » regroupe conformément à l'article 9 bis du règlement 90-01, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Ils figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Sont considérées comme liées les participations dans une entreprise à caractère financier susceptibles d'être incluses globalement dans le périmètre de consolidation.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition, la moins-value latente est constatée par voie de provision. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'un ensemble de critères économiques (actif net estimé, rentabilité, et perspectives de rentabilité, coût de revient, situation nette réévaluée...).

IMMOBILISATIONS

Selon les règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable, les règles comptables applicables en matière de définition, de valorisation et de dépréciation d'actifs sont applicables depuis le 1er janvier 2005.

La mesure de simplification dite « prospective » instituée par l'article 17 du règlement 2004-06 est l'option retenue par notre établissement.

Les immobilisations corporelles relatives aux immeubles ont été réparties selon la méthode simplifiée de ré-allocation, par composants, à partir des valeurs nettes comptables au 1^{er} janvier 2005.

Le changement de méthode en 2005 n'a eu d'impact, ni sur les actifs nets, ni sur le résultat fiscal.

La reconstitution des composants a été effectuée à partir d'une expertise réalisée par un cabinet externe.

Les immobilisations totalement amorties n'ont pas donné lieu à un retraitement.

Compte tenu de la nature de nos immobilisations, seuls quatre composants ont été retenus, à savoir :

- gros œuvre;
- couverture/façade;
- équipements techniques;
- aménagements.

Elles sont amorties selon le tableau ci-après :

Amortissements	Mode	Durée
Immobilisations en cours	Néant	

Immobilisations incorporelles		
Droit de bail	Néant	
Logiciels	Linéaire	1, 3, 4 ou 5 ans

Immobilisations corporelles		
Terrains	Néant	
Gros œuvre	Linéaire	150 ans à compter du 01/01/1945
Couverture/façade	Linéaire	30 ans
Matériel roulant	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel et équipements techniques	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3, 4 ou 5 ans
Équipements techniques	Linéaire	20 ans
Aménagements	Linéaire	10 ans

COMPTES DE RÉGULARISATION : ACTIF

CHARGES À RÉPARTIR

Elles sont essentiellement constituées des frais et charges liés aux émissions des titres subordonnés. Ces charges sont réglées l'année de la mise en place de l'opération et sont réparties comptablement sur une durée maximale de 5 ans prorata temporis correspondant à l'option d'arrêt anticipé attachée à chaque opération.

Fiscalement, il est procédé à la déduction des charges réellement payées et à la réintégration de la part des charges affectées à l'exercice.

PRODUITS À PERCEVOIR

Ce poste concerne un produit de cautionnement, avec une tarification différente, dont la particularité résulte dans le report de l'exigibilité de la commission de caution à la réception de la mainlevée du dossier et pour lequel l'encaissement de la commission sera réalisé par prélèvement sur la quote-part restituable du fonds mutuel de garantie à l'échéance de la caution.

AU PASSIF

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

DÉPÔTS DE GARANTIE REÇUS

En 2009, dans le cadre du régime de l'aide fiscale à l'investissement dans les collectivités d'outre mer, Crédit Logement a procédé à la souscription de parts d'une SCI en Nouvelle Calédonie.

Afin de garantir le rachat des titres prévu en 2017, un gage-espèces, à intérêts capitalisés, a été constitué par l'autre associé de la SCI, une société HLM d'économie mixte, garantissant ainsi la promesse de rachat à terme par cette société des parts de la SCI. Chaque année, la valeur des titres au bilan est ajustée chaque année au solde du gage-espèces.

AUTRES SOMMES DUES

Ces comptes représentent les montants dus à la clientèle, soit au titre de la restitution du fonds mutuel de garantie des trop perçus sur les participations financières, soit des sommes qui sont en cours de recherche d'affectation.

Les sommes dues au titre de la quote-part restituable du fonds mutuel de garantie à reverser aux emprunteurs, dont les prêts sont terminés d'après les informations non démenties par les banques prêteuses et conservées par Crédit Logement et pour lesquels les banques ne trouvent plus trace des emprunteurs, figurent dans le poste « Autres sommes dues – cautionnement ».

AUTRES PASSIFS

Ils sont constitués de sommes dues qui se répartissent ainsi :

- les sommes à reverser pour l'activité recouvrement pour compte de tiers et qui sont indisponibles au vu du délai d'encaissement ou de reversement ;
- les sommes dues aux fournisseurs (factures de frais généraux ou d'immobilisations) ;
- les sommes dues au personnel et la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- les dettes fiscales et sociales.

Délai de paiement des fournisseurs : conformément à l'article L.441-6 alinéa 8 et 9 du Code de Commerce le délai de règlement des sommes dues est fixé, soit au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée, sans dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Dans l'annexe figure le solde des comptes fournisseurs répartis par échéance de paiement.

COMPTES DE RÉGULARISATION : PASSIF

Pour faire face à la prestation continue du cautionnement tel que pratiqué par notre établissement, le rattachement des commissions de caution au résultat est effectué à partir d'une constante égale au montant total de la commission acquise pour un contrat, divisée par la durée du prêt exprimée en années majorée d'un facteur F, compte tenu d'ajustements sur la première et la dernière année.

Cette formule permet de respecter le principe d'une adéquation entre le rythme de rattachement échelonné des commissions et celui d'engagement des charges imputables aux opérations en cause.

Les produits perçus d'avance concernent les dossiers garantis dont la commission de caution est payable dès la mise en place du prêt par le prêteur.

Les produits constatés d'avance concernent les dossiers garantis dont la commission de caution est payable en fin de prêt. La créance concernant la commission de caution est enregistrée, à l'actif, dans le poste « produits à percevoir » et l'encaissement sera opéré par prélèvement sur la quote-part restituable du fonds mutuel de garantie à l'échéance normale ou anticipée du prêt.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En dehors des provisions relatives aux opérations sur instruments conditionnels, elles comprennent notamment les provisions pour litiges, risques d'indemnités, de dommages et intérêts, et de frais de procès qui résultent de procès en cours ou en appel.

Une provision est constituée :

- s'il existe une obligation certaine de l'entreprise à l'égard d'un tiers à la date de clôture;
- et si à la date d'arrêté des comptes il est probable que l'entreprise ait à effectuer une sortie de ressources au profit de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue du tiers après la date de clôture;
- et s'il est possible d'estimer de manière fiable cette sortie de ressources.

DETTES SUBORDONNÉES

DÉPÔT DE GARANTIE À CARACTÈRE MUTUEL

Selon le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels, les dépôts de garantie à caractère mutuel sont regroupés sous le poste « Dettes subordonnées ».

Le régime de cautionnement pratiqué par Crédit Logement est fondé sur le principe de mutualisation, concrétisé par la participation financière de chaque emprunteur à un fonds mutuel de garantie destiné à se substituer à tout emprunteur défaillant dans ses remboursements de prêts, partiellement pour des échéances impayées, totalement lorsque la déchéance du terme a été prononcée.

Conformément au règlement du fonds mutuel de garantie, la participation de chaque emprunteur est restituable après mainlevée de l'engagement de Crédit Logement au prorata de la fraction non utilisée par le contentieux au titre des emprunteurs défaillants.

Une nouvelle version du règlement du fonds mutuel de garantie a été mise en place pour tous les dossiers cautionnés à compter du 2 avril 2000. Les principales modifications portent sur la prise en compte, d'une part, du risque de non-remboursement prudentiellement évalué sur l'ensemble des dossiers participant au fonds (provisionnement ex ante) et, d'autre part, du taux escompté de récupérations sur les créances douteuses.

LES EMPRUNTS PARTICIPATIFS

Les emprunts participatifs qui nous sont octroyés par nos actionnaires et partenaires répondent aux conditions prévues à l'article 4c du règlement 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et peuvent être pris en compte dans les fonds propres complémentaires dans la limite de 100 % des fonds propres de base.

Ces emprunts participatifs sont consentis pour une durée indéterminée, mais peuvent faire l'objet d'un remboursement au terme de 8 ans à l'initiative exclusive de l'emprunteur, et sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Conditions de subordination

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 30 juin ou le 30 décembre de chaque année, au taux du Livret de développement durable. Toutefois la société pour-

rait, si sa situation financière l'exigeait pour lui permettre de poursuivre son activité, et après avoir différé le paiement des intérêts dus au titre des titres subordonnés de dernier rang, reporter le paiement desdits intérêts, ceux-ci pouvant être affectés, ainsi que le principal, à l'absorption des pertes éventuelles de la société, après absorption de celles-ci par les titres subordonnés de dernier rang.

LES TITRES SUBORDONNÉS

Ces différentes émissions ont été réalisées conformément à l'article L228-97 du Code de Commerce, à la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 et à l'article 2 du règlement 90-02 du 23 février 1990 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. En cas de liquidation de la société, les dettes en nominal seront remboursées selon l'ordre de séniorité des créances : en premier lieu, les créances chirographaires, puis les créances classées en « lower » Tier Two, puis celles classées en « upper » Tier Two, et en dernier lieu celles classées en Tier One.

Émission obligataire de dernier rang, à durée indéterminée, sans clause de step up (Tier One) - FR0010301713

16 000 titres subordonnés de dernier rang de durée indéterminée, de 50 000 euros de nominal ont été émis le 16 mars 2006 et peuvent être pris en compte dans les fonds propres de base (Tier One), dans la limite de 25 % de ces fonds propres de base.

Ils comportent :

- une option de remboursement anticipé à l'initiative exclusive de l'émetteur, exerçable trimestriellement à partir du 16 mars 2011, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel ;
- une clause de passage d'une rémunération en taux fixe vers une rémunération en base variable à servir aux détenteurs de ces titres après le 16 mars 2011 et sont cotés sur la place de Luxembourg.

Conditions de subordination

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 16 mars de chaque année, au taux fixe de 4,604 % jusqu'au 16 mars 2011 et trimestriellement à terme échu au taux euribor 3 mois plus 115 pb au-delà. Toutefois la société pourrait, si sa situation financière l'exigeait pour lui permettre de poursuivre son activité, différer le paiement desdits intérêts ceux-ci pouvant être affectés, ainsi que le principal, à l'absorption des pertes éventuelles de la société.

Émission obligataire de dernier rang à durée indéterminée, avec clause de step up (Tier One) - FR0010128736

450 000 titres subordonnés, de dernier rang et à durée indéterminée, de 1 000 euros de nominal ont été émis le 2 novembre 2004 et peuvent être pris en compte dans les fonds propres de base, dans la limite de 15 % de ces fonds propres de base.

Ils comportent :

- une option de remboursement anticipé à l'initiative exclusive de l'émetteur, exerçable trimestriellement à partir du 15 décembre 2009, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel ;
- une clause d'augmentation de 100 pb de la rémunération servie aux détenteurs de ces titres est prévue après le 15 décembre 2014, et ils sont cotés sur la place de Luxembourg.

Conditions de subordination

Les intérêts sont payables trimestriellement à terme échu le 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre chaque année, au taux Euribor 3 mois + 60 pb jusqu'au 15 décembre 2014 et euribor 3 mois + 160 pb au-delà. Toutefois la société pourrait, si sa situation financière l'exigeait pour lui permettre de poursuivre son activité, différer le paiement desdits intérêts, ceux-ci pouvant être affectés, ainsi que le principal, à l'absorption des pertes éventuelles de la société.

Émission obligataire à durée indéterminée (upper Tier Two) - FR 0010306597

10 000 titres subordonnés à durée indéterminée, de 50 000 euros de nominal ont été émis le 5 avril 2006 et peuvent être pris en compte dans les fonds propres de base (Tier Two), dans la limite de 100 % des fonds propres de base.

Ils comportent :

- une option de remboursement anticipé à l'initiative exclusive de l'émetteur, exerçable trimestriellement à partir du 5 avril 2011, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel;
- une clause de passage d'une rémunération en taux fixe vers une rémunération en base variable à servir aux détenteurs de ces titres après le 5 avril 2011 et sont cotés sur la place de Luxembourg.

Conditions de subordination

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 5 avril de chaque année, au taux fixe de 4,247 % jusqu'au 5 avril 2011 et trimestriellement à terme échu au taux euribor 3 mois + 125 pb au-delà. Toutefois la société pourrait, si sa situation financière l'exigeait pour lui permettre de poursuivre son activité, et après avoir différé le paiement des intérêts relatifs aux titres subordonnés de dernier rang et aux emprunts participatifs, différer le paiement desdits intérêts ceux-ci pouvant être affectés à l'absorption des pertes éventuelles de la société.

En mars 2009, conformément aux limites prévues dans la notice d'émission, un rachat anticipé partiel de 994 titres a été opéré suivi de l'annulation desdits titres.

En 2011, il a été procédé à une offre d'échange avec la nouvelle émission du 16 février 2011. Le 16 février 2011, 8 938 titres ont été apportés à l'échange et les 65 titres restant ont été rachetés par anticipation à la date du 5 juillet 2011 suite au call émetteur.

Émission obligataire à durée déterminée (lower Tier Two) - FR 0010469858

20 000 titres subordonnés à durée déterminée, de 50 000 euros de nominal ont été émis le 15 juin 2007 conformément à l'article 2 du règlement 90-02 du 23 février 1990 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et peuvent être pris en compte dans les fonds propres complémentaires (Tier Two), dans la limite de 50 % de ces fonds propres de base.

Ils comportent :

- une option de remboursement anticipé à l'initiative exclusive de l'émetteur, exerçable trimestriellement à partir du 15 juin 2012, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel;
- une clause d'augmentation de 50 pb de la rémunération servie aux détenteurs de ces titres après le 15 juin 2012 jusqu'à leur maturité au 15 juin 2017, et sont cotés sur la place de Luxembourg. Les intérêts sont payables trimestriellement à terme échu le 15 mars, 15 juin, 15 septembre, et 15 décembre de chaque année, au taux Euribor 3 mois + 20 pb jusqu'au 15 juin 2012 et euribor 3 mois + 70 pb au-delà.

Conditions de subordination

Toutefois la société pourrait, si sa situation financière l'exigeait pour lui permettre de poursuivre son activité, et après avoir différé le paiement des intérêts relatifs aux titres subordonnés de dernier rang et aux emprunts participatifs, différer le paiement desdits intérêts ceux-ci pouvant être affectés à l'absorption des pertes éventuelles de la société.

Conformément aux limites prévues dans la notice d'émission un rachat anticipé partiel de 1 997 titres a été opéré en mars 2009 suivi de l'annulation desdits titres soit un solde de 18 003 titres restant en circulation.

Émission obligataire à durée déterminée (lower Tier Two) - FR 0011000231

5 000 titres subordonnés à durée déterminée, de 100 000 euros de nominal ont été émis le 16 février 2011 conformément à l'article 2 du règlement 90-02 du 23 février 1990 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et peuvent être pris en compte dans les fonds propres complémentaires (Tier Two), dans la limite de 50 % des fonds propres de base.

Ils sont cotés sur la place de Luxembourg. Les intérêts sont payables trimestriellement à terme échu le 16 février de chaque année, au taux fixe de 5,454 %.

Le 16 février 2011, 8 938 titres de l'émission obligataire à durée indéterminée (upper Tier Two) - FR 0010306597 ont été apportés à l'échange pour 446,9 millions d'euros, le solde ayant été souscrit à hauteur de 53,1 millions d'euros.

Conditions de subordination

Toutefois la société pourrait, si sa situation financière l'exigeait pour lui permettre de poursuivre son activité, et après avoir différé le paiement des intérêts relatifs aux titres subordonnés de dernier rang et aux emprunts participatifs, différer le paiement desdits intérêts ceux-ci pouvant être affectés à l'absorption des pertes éventuelles de la société.

LES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Une provision pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et long terme est constituée conformément au Code Général des Impôts, article 39-1-5° 9e alinéa et annexe IV articles 2 à 3 bis. La dotation est égale à 5 % du bénéfice comptable de chaque exercice.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

La constitution d'une provision pour risques bancaires généraux prévue à l'article 3 du règlement 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière est destinée à couvrir des risques généraux de l'activité bancaire.

Sont incluses dans le fonds pour risques bancaires généraux, les provisions de caractère général qui n'ont pas été constituées pour faire face à des charges diverses ou à des risques qui ont un caractère probable et qui sont clairement identifiés.

Les montants retenus sont nets d'impôt dans les conditions de l'article 9 du règlement 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital social est réparti en deux catégories d'actions (A et B) de 15,25 euros chacune, entièrement libérées. Les droits conférés à chaque catégorie de titres sont les suivants.

Répartition des bénéfices (article 18 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé, tout d'abord, la somme nécessaire pour servir le dividende précipitaire et cumulatif des actions de priorité de catégorie B. Cette somme est égale au produit net après impôt de la rémunération de la trésorerie correspondant au montant de la participation de chaque actionnaire souscrite en actions B, majoré d'un montant égal à 0,33 % du montant total de la valeur nominale desdites actions.

Sur le surplus, s'il en existe un, il est ensuite prélevé toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Enfin, le solde éventuel ne pourra être réparti qu'entre toutes les actions ordinaires de catégorie A.

Les actions de priorité de catégorie B auront également vocation, en cas de distribution de sommes prélevées sur les réserves, à l'allocation d'une somme égale à 0,33 % du montant global des sommes ainsi mises en distribution dont le solde sera réparti exclusivement entre les actions de catégorie A.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraires ou en actions.

LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE

GARANTIES FINANCIÈRES

La garantie offerte par Crédit Logement, est réalisée dans le cadre des contrats de prestation de services signés sous forme de caution bancaire dans le cadre d'une adjudication. Elle est comptabilisée pour un montant représentant au maximum 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3 000 euros.

Le cautionnement est valable pour une durée indéterminée, celui-ci devenant caduc, selon le cas :

- le jour de l'adjudication, dès l'adjudication au profit d'un tiers autre que le donneur d'ordre de la garantie ;
- le jour du paiement du prix de l'adjudication et des frais associés, dans le cas où l'adjudication est au profit du donneur d'ordre de la garantie.

Crédit Logement intervient comme caution bancaire au profit du TGI d'ordre et pour compte de son client et procède à l'enregistrement comptable de cette garantie dans son hors bilan.

GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS DISTRIBUÉS PAR D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS

La garantie offerte par Crédit Logement, sous forme de caution solidaire au titre de prêts destinés au financement du logement des particuliers, est comptabilisée à hauteur du capital restant dû par les emprunteurs à la clôture de chaque exercice.

Conformément aux règlements 2002-03 et 2005-03 du Comité de Réglementation Comptable sur le traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les engagements relatifs aux accords de caution donnés ont été répartis, à partir de cet exercice, selon les catégories suivantes :

- les encours sains ;
- les encours sains de crédits restructurés ;
- les encours douteux ;
- les encours douteux compromis ;
- les encours douteux par contagion.

Les encours ont été segmentés selon les critères suivants :

- les encours sains. Ensemble des prêts ne répondant pas aux conditions de créances douteuses ;
- les encours sains de crédits restructurés. La rubrique correspond aux engagements ayant fait l'objet d'une restructuration à des conditions hors marché. Ils ont été identifiés et devront rester dans cette catégorie jusqu'à leur échéance finale sauf en cas de non respect des modalités fixées ; le transfert se fera alors directement dans la catégorie encours douteux compromis ;
- les encours douteux. Sont classés dans cette catégorie tous les engagements présentant un risque de crédit avéré au titre des cas suivants :
 - existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
 - connaissance de la situation financière dégradée d'une contrepartie y compris sans impayés enregistrés au préalable ;
 - existence de procédures contentieuses entre l'établissement et la contrepartie
 Les conditions de retour vers l'encours sain ne se justifient que si les paiements ont repris de manière régulière et pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine, ou aux conditions de marché.
- les encours douteux compromis. Entrent dans cette catégorie, les engagements suivants :
 - tous les engagements demeurés douteux pendant un an et pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible ou lorsque la déchéance du terme est prononcée ;

- en cas de non respect des échéances fixées lors d'une restructuration (encours sains restructurés);
- les encours douteux par contagion. Le classement d'une contrepartie dans l'une des deux catégories d'encours douteux entraîne automatiquement le classement identique de la totalité de l'encours sain ou sain restructuré et des engagements relatifs à cette contrepartie.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS

L'ENGAGEMENT DE RECONSTITUTION DU FONDS MUTUEL DE GARANTIE

Engagement donné par les actionnaires et/ou partenaires de Crédit Logement au prorata de leurs engagements cautionnés de reconstituer le fonds mutuel de garantie en cas d'épuisement de ce dernier. Cet engagement solidaire est actualisé semestriellement.

LES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Principes d'enregistrement et qualification de l'opération.

Les opérations sur instruments financiers à terme en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors-bilan. Les opérations sur instruments financiers à terme de taux et de change sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et n° 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Bien que ne figurant pas dans le hors bilan publiable, les montants sont enregistrés dans les comptes de hors-bilan correspondent aux engagements nominaux, et sont détaillés dans la note annexe A13. Ils représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Pour les engagements sur instruments de taux d'intérêt sont effectués de gré à gré, les montants sont portés au hors-bilan pour la valeur nominale.

Lors de la mise en place de chaque opération, la catégorie de position est affectée immédiatement, à savoir :

Positions ouvertes isolées. Les contrats classés dans les portefeuilles de positions ouvertes isolées sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque uniquement s'il existe un risque de contrepartie.

Opérations de micro couverture. Pour les opérations qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Opérations de macro couverture. Pour les opérations qualifiées de macro couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat. Lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, les soultes constatées sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Elles sont amorties prorata temporis pour les opérations de macro couverture et les opérations de micro couverture.

Les charges et les produits sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Les règles de valorisation sont définies dans le contrat cadre de compensation (master agreement) auquel est rattaché l'opération, selon les règles généralement appliquées sur les marchés.

Si l'écart est négatif, elles font l'objet :

- soit d'une provision pour charges si l'opération est hors contrat cadre ;
- soit l'objet d'un appel de marge aux dates prévues si l'opération est rattachée à un contrat de collatéralisation.

Dans ce cas, si l'appel de marge est insuffisant compte tenu du seuil d'appel ou de la date de calcul hors date d'arrêté, par prudence, une provision doit être réalisée en complément.

Opérations fermes sur instruments de taux d'intérêts

Opérations de couverture

Dans le but d'insensibiliser les résultats aux taux courts, Crédit Logement a décidé de contracter des swaps de couverture (vendeur variable/acheteur taux fixe), communément appelés swaps de taux d'intérêt. Ils sont enregistrés en fonction des catégories prévues à l'article 2 du règlement n° 90-15 et conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 et de l'instruction n° 94-04.

Opérations conditionnelles - Options sur swaps de taux (option européenne)

Les instruments sont négociés en position vendeur sur un marché de gré à gré (non assimilé à un marché organisé) conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15. Ils sont classés dans la catégorie des positions ouvertes isolées (micro spéculation).

La prime est maintenue au bilan jusqu'à l'échéance de l'option et lors du dénouement de l'option, elle est enregistrée immédiatement en résultat.

En date d'arrêté, les options font l'objet d'une évaluation :

- les pertes latentes constatées par rapport à la valeur de marché sont provisionnées ;
- les gains latents ne sont pas enregistrés.

Par nature, le risque de crédit sur une vente d'options est limité au montant de la prime à percevoir.

LES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et à la retraite supplémentaire des cadres (Contrat collectif d'assurance de retraite additionnelle à prestations définies bénéficiant à l'ensemble des cadres sous certaines conditions) sont couverts par des fonds collectifs gérés par une société d'assurance.

Crédit Logement abonde ces fonds périodiquement, la différence entre la valeur actuarielle de ces engagements et la valeur des fonds gérés par la société d'assurance n'étant pas provisionnée dans les comptes de Crédit Logement.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés qui ne présentent pas de caractère significatif, en application des critères énoncés dans les dispositions réglementaires, ne sont pas incluses dans le champ de la consolidation.

Dans ce contexte, les sociétés Crédit Logement Assurance, SNC Foncière Sébastopol et SCI Martawi ne sont pas consolidées.

En conséquence, Crédit logement n'établit pas de comptes consolidés.

III - NOTES ANNEXES

NOTES A : INFORMATIONS SUR LE BILAN
ET LE HORS-BILAN

NOTES B : INFORMATIONS SUR LE COMPTE
DE RÉSULTAT

NOTES C : AUTRES INFORMATIONS

Informations sur le bilan et le hors-bilan

(en milliers d'euros)

Notes A

NOTE A 1 - ÉTAT DES CRÉANCES ET RÉPARTITION PAR DURÉE RESTANT À COURIR

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 555 430	1 486 058	1 437 997	4 050 733	8 530 218
Créances à vue	347 837				347 837
Créances à terme	1 175 000	1 448 000	1 437 000	4 050 733	8 110 733
Créances rattachées	32 593	38 058	997		71 648
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	482 079	96	169	198	482 542
Autres concours à la clientèle	32	96	169	196	493
Comptes ordinaires débiteurs				2	2
Créances douteuses	482 047				482 047
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	179	251 895	71 100	49 536	372 710

NOTE A 2 - TABLEAU DE VENTILATION DES CRÉANCES

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participa- tion	Autres entre- prises	Particuliers	Total
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		8 452 417	77 801		8 530 218
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				482 542	482 542
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		91 165	281 545		372 710

NOTE A 3 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

NOTE A 3-1 - ÉVOLUTION DES ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/10	Déblo- cages	Rembourse- ments	Abandons de créances	31/12/11
Crédits de trésorerie - prêts au personnel de la société	485	410	402		493
Dépôts affectés de la clientèle	3		1		2
Créances douteuses	379 606	197 264	91 402	3 421	482 047
TOTAL	380 094	197 674	91 805	3 421	482 542

Aucune provision n'a été constituée sur ces créances au 31/12/11

Notes A

NOTE A 3-2 - RISQUE DE CRÉDIT : RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ENCOURS

	Encours sain	dont sain restructuré	Encours douteux	dont douteux compromis	Encours global
Crédits de trésorerie - prêts au personnel de la société	493				493
Dépôts affectés de la clientèle	2				2
Créances douteuses			482 047	476 523	482 047
TOTAL	495		482 047	476 523	482 542

NOTE A 4 - PORTEFEUILLE TITRES

NOTE A 4-1 - VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES (1)

	Valeur d'acquisition			Valeur de marché ou liquidative	Valeur de rembour- sement	
	émis par des organismes publics	autres émetteurs				
		cotés	non cotés			Total
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
Obligations		370 636		370 636	370 692	370 000
Titres de créances négociables (TCN)						
Créances rattachées		2 074		2 074	2 074	
Titres d'investissement		372 710		372 710	372 766	370 000
Obligations						
Créances rattachées						
Titres de placement						
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE						
OPCVM de capitalisation français		197 390		197 390	218 540	
Titres de placement		197 390		197 390	218 540	
Participations et autres titres détenus à long terme			8 955	8 955	6 240	
Provision pour dépréciation			-2 715	-2 715		
Parts dans les entreprises liées			2 362	2 362	2 362	
TITRES DE PARTICIPATION			8 602	8 602	8 602	
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES		570 100	8 602	578 702	599 908	

(1) Aucun portefeuille de transaction n'est constitué.

NOTE A 4-2 - TABLEAU DES PARTICIPATIONS ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

	% de détention	Capital social	Capitaux propres autres que le capital *	Résultats au 31 /12/2010	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette
Autres titres détenus à long terme						
Certificat d'association du fonds de garantie des dépôts **					4	4
Autres titres de participation						
Sté Développement de l'Habitat Coopératif - SDHC ***	1,18	2 581	86	-14	30	30
CRÉORD	2,82	54	121	-1	14	14
SCI MARTAWI	99,99	8 570		-386	8 907	6 192
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME					8 955	6 240
Autres titres						
Crédit Logement Assurance	60,00	3 050	445	23	1 830	1 830
SNC Foncière Sébastopol	99,90	15		-54	15	15
Avances et comptes courants associés						
SNC Foncière Sébastopol					448	517
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES					2 293	2 362

* Chiffres au 31/12/2010 avant affectation des résultats de l'exercice

** Selon les termes de la lettre d'information BAFI 2007-1, les certificats d'association ont été reclassés du poste immobilisations incorporelles à ce poste.

*** Chiffres au 31/12/2009

Notes A

NOTE A 5 - TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES

	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Cessions ou virements internes	Valeur brute en fin d'exercice	Valeur nette en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 673	2 045	-6	24 712	4 141
Immobilisations en cours	1 665	1 258	-500	2 423	2 423
Logiciels et licences	21 008	787	494	22 289	1 718
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 476	1 721	-376	33 821	13 216
Immobilisations en cours	261	1 267	-146	1 382	1 382
Terrains	2 909			2 909	2 909
Gros œuvres	5 394	18		5 412	3 708
Couverture / Façade	2 078			2 078	973
Matériel de transport	114		-16	98	76
Matériel de bureau	422	17	-83	356	83
Matériel et outillage Club Affaires	68			68	7
Mobilier de bureau	1 442	39	15	1 496	340
Mobilier Club Affaires	123			123	44
Matériel informatique	3 052	194	-170	3 076	370
Aménagement hors immeuble	10 772	16		10 788	554
Aménagement immeuble	2 526	104	22	2 652	1 126
Equipements techniques	3 315	66	2	3 383	1 644
TOTAL	55 149	3 766	-382	58 533	17 357

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS

	Solde à l'ouverture	Dotations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 510	2 067	-6	20 571
Logiciels et licences	18 510	2 067	-6	20 571
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 933	993	-321	20 605
Terrains				
Gros œuvres	1 658	46		1 704
Couverture / Façade	1 003	102		1 105
Matériel de transport	54	36	-68	22
Matériel de bureau	296	60	-83	273
Matériel et outillage Club Affaires	58	3		61
Mobilier de bureau	1 110	46		1 156
Mobilier Club Affaires	77	2		79
Matériel informatique	2 608	268	-170	2 706
Aménagement hors immeuble	10 131	103		10 234
Aménagement immeuble	1 358	168		1 526
Equipements techniques	1 580	159		1 739
TOTAL	38 443	3 060	-327	41 176

Toutes les immobilisations sont exclusivement affectées à l'exercice des activités de Crédit Logement.

NOTE A 6 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	31/12/10	31/12/11		31/12/10	31/12/11
Fonds de garantie des dépôts	37	36	Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		2 150
Dépôts et cautionnements donnés	101	140	Perte à étaler sur instruments financiers à terme		493
Dépôts de garantie versés - swaptions		950	Charges payées d'avance	406	342
Créances fiscales et sociales	3 048		Charges à répartir	924	2 747
Débiteurs divers (personnel)	68	64	Produits à recevoir sur cautionnement	202 694	261 160
Autres débiteurs divers (clients)	1 292	1 851	Produits à recevoir sur instruments financiers à terme	1 334	2 197
Autres débiteurs divers (autres)	66	37	Produits à recevoir divers	33	9
			Autres comptes de régularisation	4	9
Autres actifs	4 612	3 078	Comptes de régularisation	205 395	269 107

NOTE A 7 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	31/12/10	31/12/11
Dépôts de garantie reçus - gage-espèces	6 080	6 192
Comptes créditeurs à terme	3	2
Autres sommes dues - dont cantonnement	14 087	15 827
Comptes créditeurs de la clientèle	20 170	22 021

	31/12/10	31/12/11		31/12/10	31/12/11
Prime sur instruments conditionnels vendus	1 495	1 045			
Dettes fiscales et sociales	2 106	8 281	Produits perçus d'avance sur cautionnement	275 412	279 607
Créditeurs divers (personnel)	1 832	2 550	Produits constatés d'avance sur cautionnement	153 776	192 758
Créditeurs divers (fournisseurs)	1 965	1 593	Charges à payer sur instruments financiers à terme	95	2 021
Dettes vis à vis du personnel	1 386	1 440	Gain à étaler sur instruments financiers à terme		1 129
Autres créditeurs divers	1 226	9 626	Autres comptes de régularisation		
Autres passifs	10 010	24 535	Comptes de régularisation	429 283	475 515

ECHÉANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce introduit par la loi de modernisation de l'économie (LME)

	< 30 jours	Entre 30 et 60 jours	> 60 jours	Total
Dettes fournisseurs au 31/12/2011	385	22		407
Dettes fournisseurs au 31/12/2010	617	22		639

Notes A

NOTE A 8 - PROVISIONS

Catégorie	31/12/10	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	31/12/11
Provisions pour litige		412			412
Provisions sur instruments conditionnels	941			-941	
TOTAL	941	412		-941	412

NOTE A 9 - CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS

NOTE A 9-1 - DETTES SUBORDONNÉES - DÉPÔTS DE GARANTIE À CARACTÈRE MUTUEL

	Solde en début de période	Entrées	Sorties	Solde à fin de période
Fonds mutuel de garantie (FMG)	3 289 716	499 604	-209 358	3 579 962
Utilisation du fonds mutuel de garantie en couverture des créances irrécouvrables	-58 182	-3 421	312	-61 291
Dépôts de garantie à caractère mutuel au passif du bilan	3 231 534	496 183	-209 046	3 518 671
Déduction des prévisions de FMG échus et non démutualisés	-28 476		3 383	-25 093
Déduction du fonds mutuel de garantie sur les opérations en devises	-419	-599		-1 018
Fonds mutuel de garantie à intégrer dans les fonds propres de base prudentiels	3 202 639	495 584	-205 663	3 492 560

NOTE A 9-2 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET PROVISIONS
RÉGLEMENTÉES

	Solde en début de période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à fin de période
Provision réglementée pour risques de crédits à moyen et long terme	43 159	4 539		47 698
Fonds pour risques bancaires généraux	610			610
TOTAL	43 769	4 539		48 308

NOTE A 9-3 - DETTES SUBORDONNÉES

Emprunts participatifs à durée indéterminée	Date d'émission	Date d'échéance ou remboursement anticipé	31/12/10		31/12/11	
			Montants	Dettes rattachées	Montant	Dettes rattachées
	30/06/03		406 207			
	30/12/03		282 866			
	30/06/04		292 189		292 189	
	30/06/05		117 352		117 352	
	30/12/09		194 284		194 284	
	30/12/10		387 462		395 579	
	30/06/11				415 186	
	30/12/11				276 928	
Total des emprunts participatifs			1 680 360	6 961	1 691 518	9 320
TITRES SUBORDONNÉS						
	"Date d'émission / Date d'échéance"	Nombre de titres				
Obligations perpétuelles "non call" 5 ans	2/11/04	450 000	450 000	346	450 000	431
Code ISIN FR 0010128736	indéterminé					
Obligations perpétuelles "non call" 5 ans	16/03/06	16 000	800 000	29 365	800 000	915
Code ISIN FR 0010301713	indéterminé					
Obligations perpétuelles "non call" 5 ans	5/04/06	9 006	450 300	14 199		
Code ISIN FR 0010306597	call émetteur 07/2011					
Obligations remboursables "non call" 5 ans	15/05/07	18 003	900 150	521	900 150	691
Code ISIN FR 0010469858	15/06/17					
Obligations remboursables "non call" 5 ans	16/02/11	5 000			500 000	23 833
Code ISIN FR 0011000231	16/02/21					
Total des titres subordonnés			2 600 450	44 431	2 650 150	25 870
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES			4 280 810	51 392	4 341 668	35 190

Notes A

NOTE A 9-4 - ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES RÉSERVES

Les principaux actionnaires sont répartis par Groupes d'actionnaires reprenant l'entité mère et les filiales qui lui sont rattachées :

Crédit Agricole et LCL Le Crédit Lyonnais	33,00 %	Crédit Mutuel et CIC	9,50 %
BNP Paribas	16,50 %	SF2 - Groupe La Banque Postale	6,00 %
Société Générale et Crédit du Nord	16,50 %	HSBC France	3,00 %
Groupe BPCE / Crédit Foncier de France	15,50 %		

	31/12/10	Augmentation/ affectation	Réduction/ affectation	31/12/11
Le capital social, entièrement libéré, est composé de :				
- 1 940 363 actions de catégorie A,	29 590			29 590
- 80 287 490 actions de catégorie B à dividende précipitaire.	1 224 385			1 224 385
	1 253 975			1 253 975
Réserve légale	38 136	4 353		42 489
Réserve générale	29 891			29 891
Réserve sur plus-value à long terme				
	68 027	4 353		72 380

NOTE A 10 - MONTANT DES CRÉANCES OU DETTES RATTACHÉES À CHAQUE POSTE DU BILAN

ACTIF	31/12/10	31/12/11	PASSIF	31/12/10	31/12/11
Établissements de crédit	87 561	71 648	Dettes subordonnées	51 392	35 190
Parts dans les entreprises liées	5	4	Autres passifs : dettes fiscales et sociales	2 106	8 281
Obligations et autres titres à revenu fixe	131	2 074	Comptes de régularisation :		
Autres actifs : créances fiscales	3 048		- instruments financiers à terme	96	2 021
Comptes de régularisation :					
- cautionnement	202 694	261 160			
- fournisseurs	33	9			
- instruments financiers à terme	1 334	2 196			
Produits à recevoir	294 806	337 091	Charges à payer	53 594	45 492
Comptes de régularisation :			Comptes de régularisation :		
- frais d'emprunts à répartir	924	2 747	- cautionnement - barème Initio	153 776	192 758
- fournisseurs	406	342	- cautionnement - barème Classic	275 412	279 607
Charges payées d'avance	1 330	3 089	Produits comptabilisés d'avance	429 188	472 365

NOTE A 11 - ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN REÇUS

	31/12/10	Mouvements	31/12/11
Contre-garantie reçue (actionnaires ou non) relative à l'engagement de reconstitution du fonds mutuel de garantie	2 977 395	279 203	3 256 598
TOTAL	2 977 395	279 203	3 256 598

NOTE A 12 - ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN DONNÉS**NOTE A 12-1 - ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS DONNÉS**

Garanties d'ordre de la clientèle	31/12/10	Entrées	Amortissements	Sorties	31/12/11
Cautionnement de prêts immobiliers à particuliers	201 926 748	50 872 566	-14 725 594	-14 097 550	223 976 170
Garanties financières		14			14
TOTAL	201 926 748	50 872 580	-14 725 594	-14 097 550	223 976 184

Pour mémoire : les engagements de garantie accordés à la clientèle et non mis en place en fin d'exercice s'élèvent à 28 325 557 22 860 003

NOTE A 12-2 - RÉPARTITION PAR DURÉE RESTANT À COURIR

Garanties d'ordre de la clientèle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL	dont entreprises liées
Cautionnement de prêts immobiliers à particuliers	294 879	1 174 266	10 567 388	211 939 637	223 976 170	
Garanties financières	14				14	14
TOTAL	294 893	1 174 266	10 567 388	211 939 637	223 976 184	14

NOTE A 12-3 - RISQUE DE CRÉDIT : RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ENCOURS

Garanties d'ordre de la clientèle	Encours sain	dont sain restructuré	Encours douteux	dont douteux compromis	Encours global
Cautionnement de prêts immobiliers à particuliers	223 314 786	5 148	661 384	169 830	223 976 170
Garanties financières	14				14
TOTAL	223 314 800	5 148	661 384	169 830	223 976 184

NOTE A 13 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Instruments de taux d'intérêts - marché de gré à gré	Nominal	Primes sur options	Valeur de marché	Provision
Opérations fermes	220 000	NC	7 190	
Opérations conditionnelles (vendeur d'option)	100 000	1 045	269	
	320 000		7 459	

Aucun transfert de catégorie n'a été réalisé au cours de l'exercice 2011

Instruments de taux d'intérêts - par durée résiduelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Opérations fermes en micro-couverture			70 000	50 000	120 000
Opérations fermes en macro-couverture (receveur Taux Fixe)				100 000	100 000
Opérations conditionnelles en position ouverte isolée (vendeur d'option)		100 000			100 000
		100 000	70 000	150 000	320 000

Notes B

Informations sur le compte de résultat

(en milliers d'euros)

NOTE B 1 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

	31/12/10	31/12/11
Intérêts sur les comptes de dépôt à vue	1 634	5 761
Intérêts sur les comptes de dépôt à terme (contrepartie des emprunts participatifs)	22 088	29 966
Intérêts sur comptes à terme "trésorerie issue des souscriptions en capital, actions de catégorie B"	9 414	13 098
Intérêts sur comptes et prêts à terme	149 831	147 545
Produits sur instrument financier à terme	4 151	5 789
Opérations avec les établissements de crédits	187 118	202 159
Prêts au personnel de Crédit Logement	6	6
Intérêts sur créances douteuses (intérêts de retard sur créances cautionnées)	1 823	2 580
Opérations avec la clientèle	1 829	2 586
Produits d'intérêts sur titres de placement	1 732	
Produits d'intérêts sur titres d'investissement	5 093	6 045
Intérêts sur obligations et titres à revenu fixe	6 825	6 045
TOTAL DES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	195 772	210 790
Intérêts ou soulte sur prêts à terme	-21	
Intérêts sur emprunts participatif à durée indéterminée	-31 772	-35 406
Intérêts sur titres subordonnés et titrisations synthétiques	-85 832	-72 823
Intérêts sur gage-espèces	-110	-112
Charges sur titres d'investissement		-251
Charges sur instrument financier à terme	-1 030	-4 034
TOTAL DES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-118 765	-112 626

NOTE B 2 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

	31/12/10	31/12/11
Dividendes perçus sur titres de participation	24	16
Intérêts sur le compte courant associé de la SNC Foncière Sébastopol		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	24	16

NOTE B 3 - COMMISSIONS (PRODUITS ET CHARGES)

	31/12/10	31/12/11
Commissions de caution relatives aux engagements hors-bilan donnés sur prêts immobiliers cautionnés	95 469	104 048
TOTAL DES COMMISSIONS (PRODUITS)	95 469	104 048
Commissions et frais bancaires	-872	-696
Commissions et frais sur titrisations synthétiques et titres super subordonnés	-1 959	-1 035
TOTAL DES COMMISSIONS (CHARGES)	-2 831	-1 731

NOTE B 4 - GAIN OU PERTE SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	31/12/10	31/12/11
Plus-values de cessions de titres de placement	5 352	768
Moins-values de cessions de titres de placement		
Produits sur instruments de taux d'intérêts	1 610	1 790
Dotations et reprises sur provisions pour dépréciation sur titres de placement	2 748	
Dotations et reprises sur provisions sur instruments conditionnels	-791	941
TOTAL DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	8 919	3 499

NOTE B 5 - GAIN OU PERTE SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

	31/12/10	31/12/11
Gain sur opérations de change	1	
TOTAL DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	1	

NOTE B 6 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/10	31/12/11
Produits recouvrement pour compte de tiers (honoraires de gestion et de recouvrement)	2 492	2 997
Produits accessoires (Crédit Logement Assurance)	40	40
Autres produits accessoires	128	129
Produits divers	102	20
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 762	3 186
Perte SNC Foncière Sébastopol	-55	-104
Charges diverses	-75	-422
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-130	-526

Notes B

NOTE B 7 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/10	31/12/11
Salaires et traitements	-11 864	-13 311
Charges sociales	-5 123	-5 951
Taxes basées sur les salaires	-1 908	-2 119
Charges de retraite	-1 411	-1 538
Intéressement	-334	-465
Participation des salariés	-1 386	-1 440
Provisions pour litiges		-383
Frais de personnel	-22 026	-25 207
Impôts et taxes	-9 168	-24 431
Locations	-577	-884
Transports et déplacements	-94	-118
Autres services extérieurs	-9 417	-9 304
Provisions pour litiges		-29
Services extérieurs	-10 088	-10 335
Autres frais administratifs	-19 256	-34 766
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-41 282	-59 973

NOTE B 8 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR
IMMOBILISATIONS

	31/12/10	31/12/11
Autres immobilisations incorporelles		
Logiciels et licences	-2 348	-2 067
Immobilisations incorporelles	-2 348	-2 067
Gros œuvre	-46	-46
Couverture / Façade	-101	-102
Matériel de transport	-29	-36
Matériel de bureau	-48	-60
Matériel et outillage Club Affaires	-3	-3
Mobilier de bureau	-38	-46
Mobilier du Club Affaires	-2	-2
Matériel informatique	-326	-268
Aménagement hors immeuble	-161	-103
Aménagement immeuble	-153	-168
Équipements techniques	-144	-159
Immobilisations corporelles	-1 051	-993
Dotations et reprises sur provisions pour dépréciation sur immobilisations financières (parts de SCI)	110	112
TOTAL	-3 289	-2 948

NOTE B 9 - GAIN OU PERTE SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	31/12/10	31/12/11
Plus-values de cessions sur immobilisations	3	3
Moins-values de cessions sur immobilisations	-2	
TOTAL	1	3

NOTE B 10 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	31/12/10	31/12/11
Sur résultat ordinaire	-44 781	-49 838
Sur plus-values latentes du portefeuille titres	-440	-846
TOTAL *	-45 221	-50 684
* dont acomptes sur l'impôt sur les sociétés déjà versés	47 458	45 303

NOTE B 11 - DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

	31/12/10	31/12/11
Dotations aux provisions pour risques afférents aux opérations à moyen et long terme	-4 373	-4 539
TOTAL	-4 373	-4 539

Notes C

Autres informations
(en milliers d'euros)NOTE C 1 - MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES PENDANT
L'EXERCICE

	Rémunérations	Avances et crédits	Engagements hors-bilan
À l'ensemble des organes d'administration *	35		
À l'ensemble des dirigeants *	716	12	849
- rémunération fixe	555		
- rémunération variable	124		
- avantages en nature et réintégration prévoyance	37		

* Aucun avantage ou rémunération n'a été versé par les sociétés contrôlées durant l'exercice.

** La rémunération variable est fixée par le Conseil d'Administration en fonction des performances et peut être égale au maximum à 25 % de sa rémunération de base pour le directeur général et à 20 % de leur rémunération de base pour les directeurs généraux délégués.

NOTE C 2 - MONTANT GLOBAL DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES DE L'EXERCICE

	Honoraires
Commissariat aux comptes	156
Autres prestations accessoires	85

NOTE C 3 - EFFECTIF MOYEN DE PERSONNEL VENTILÉ PAR CATÉGORIE
PROFESSIONNELLE

	31/12/10	31/12/11
Dirigeants *	1	2
Cadres	134	145
Agents de maîtrise	54	65
Employés	44	42
TOTAL	233	254

* Hors mandataire social

NOTE C 4 - AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX EXTERNALISÉS ET NON PROVISIONNÉS

Les engagements correspondant aux services rendus au titre des différents régimes sont couverts par des fonds collectifs gérés en externe.

Retraite supplémentaire des cadres		Indemnités de départ ou mise à la retraite	
Valeur du fonds collectif géré en externe	4 456	Valeur du fonds collectif géré en externe	740
Montant des engagements actuariels	4 392	Montant des engagements actuariels	730
Contrat collectif d'assurance de retraite additionnelle à prestations définies		Contrat collectif d'assurance "Indemnités de fin de carrière"	
Bénéficiaires : l'ensemble des cadres, sous certaines conditions.		Bénéficiaires : l'ensemble des salariés de la société	

Règles et méthodes

Les actualisations sont réalisées, par type de contrat, selon la méthode "du coût unitaire par année de service" à partir des données globales ou individuelles fournies à une société d'actuariat indépendante.

Les engagements globaux sont calculés pour les carrières totales projetées des participants.

Les dettes actuarielles correspondent aux engagements actualisés à la date d'arrêté pour chaque contrat.

Les indemnités de fin de carrière seront versées en fonction de l'ancienneté des salariés et selon les règles de droit commun.

NOTE C 5 - SOCIÉTÉS "AD HOC"

À la date de clôture, aucune part n'était détenue dans des entités "ad hoc".

NOTE C 6 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultat de l'exercice clos	88 515
Report à nouveau de l'exercice précédent	34
Résultat à affecter	88 549
Répartition de l'affectation	
Réserve légale	4 426
Dividendes - actions A	71 696
Dividendes - actions B	12 413
Report à nouveau	14
TOTAL	88 549

Résultats financiers

en milliers d'euros

	2007	2008	2009	2010	2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 253 975	1 253 975	1 253 975	1 253 975	1 253 975
Nombre d'actions émises					
. actions A	1 940 363	1 940 363	1 940 363	1 940 363	1 940 363
. actions B	80 287 490	80 287 490	80 287 490	80 287 490	80 287 490
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes*	461 431	595 082	415 742	300 990	320 597
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	124 959	137 210	196 955	137 983	146 157
Impôt sur les bénéfices	38 105	44 987	62 479	45 221	50 684
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	79 961	85 104	119 744	87 057	88 515
Montant des bénéfices distribués					
. actions A	43 852	41 718	86 055	72 473	71 696
. actions B	32 112	39 187	27 709	10 215	12 413
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions					
. action A	28,24	27,36	55,00	42,53	42,80
. action B	0,40	0,49	0,35	0,13	0,16
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions					
. action A	24,70	23,70	47,43	39,60	39,23
. action B	0,40	0,49	0,35	0,13	0,15
Dividende versé à chaque action					
. action A	22,60	21,50	44,35	37,35	36,95
. action B	0,3999577	0,4880878	0,3451271	0,1272268	0,1546046
Personnel					
Effectif moyen inscrit **	209	218	219	233	254
Montant de la masse salariale	9 664	10 174	10 424	11 864	13 311
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 423	6 388	5 893	6 534	7 489

* La définition du chiffre d'affaires a été modifiée pour être conforme à l'article 1586 sexies III du CGI qui s'applique aux établissements de crédit. Les chiffres correspondant aux exercices précédents ont été dûment corrigés.

** Hors mandataire social

Conception graphique
maquette et exécution :

Z&A
conseil

www.za-conseil.com

membre du groupe Une Belle Agence

Crédits Photos :

© XtravaganT - © alexandre zveiger - © slavun
© virtua73 - © Yuri Arcurs - © archideaphoto
© Hans Peter Denecke - © serdar akbulut
© Serge Ramelli - © George Mayer - © MAXFX
© George Mayer - © Paul Prescott - © Paul837
Fotolia.com



